



**P**rogramme d'**I**nitiatives **T**ransfrontalières

Atelier de lancement officiel d'une opération pilote  
dans l'espace Kano-Katsina-Maradi (frontières Nigeria-Niger)

« *Sécurité alimentaire et échanges transfrontaliers* »

Organisé à Katsina du 19 au 21 septembre 2007  
à l'invitation du Gouvernorat de l'État Katsina

Sous l'égide de la CEDEAO et de la Commission mixte nigéro-nigériane de coopération

par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE  
et Famine Early Warning System Network / USAID

En collaboration avec  
la Cellule de Crises Alimentaires  
"the National Boundary Commission" du Nigeria  
le Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)

---

avec l'appui financier de la Délégation de la Commission européenne au Niger,  
du PNUD Niger et du PNUD Nigeria



## Table des matières

<b>I. CONTEXTE ET OBJECTIFS</b> .....	<b>5</b>
<b>1.1 Contexte</b> .....	<b>5</b>
Les enjeux transfrontaliers de l'espace Kano-Katsina-Maradi, K <sup>2</sup> M.....	5
La volonté politique de développer la coopération transfrontalière .....	5
<b>1.2 Objectifs</b> .....	<b>6</b>
<b>II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE</b> .....	<b>7</b>
<b>Mercredi 19 septembre, 08h30-11h00 : Session I (Ouverture)</b> .....	<b>7</b>
<b>Jeudi 20 septembre, 08h30-13h00 : Session IV (Travaux en groupes)</b> .....	<b>8</b>
Groupe 1 : Amélioration de l'information sur les marchés vivriers.....	8
Groupe 2 : Amélioration de la circulation transfrontalière des marchandises.....	8
Groupe 3 : Amélioration de la circulation transfrontalière des capitaux .....	9
<b>Vendredi 21 septembre, 08h30-11h00 : Session VI (Cadre et organisation de l'opération pilote)</b> .....	<b>9</b>
<b>III. ANNEXES</b> .....	<b>10</b>
<b>A.1 Présentation de la zone K<sup>2</sup>M</b> .....	<b>10</b>
<b>A.2 Échanges transfrontaliers et sécurité alimentaire</b> .....	<b>17</b>
<b>A.3 Le Programme d'Initiatives Transfrontalières (P.I.T) de la CEDEAO</b> .....	<b>22</b>
<b>A.4 Note sur les activités sur les marchés agricoles au Niger, Nigeria, Tchad et Cameroun</b> .....	<b>27</b>
<b>A.5 Dispositif de suivi permanent des flux transfrontaliers de produits agricoles et agroalimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest</b> .....	<b>28</b>
<b>A.6 La Commission mixte nigéro-nigériane de coopération</b> .....	<b>30</b>
<b>A.7 La National Boundary Commission du Nigeria</b> .....	<b>33</b>
<b>A.8 Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires au Niger</b> .....	<b>36</b>
<b>A.9 Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest - OCDE</b> .....	<b>39</b>
<b>A.10 La Délégation de l'Union Européenne à Niamey</b> .....	<b>40</b>
<b>A.11 Le PNUD</b> .....	<b>43</b>
<b>A.12 Le PAM</b> .....	<b>43</b>
<b>NOTES</b> .....	<b>45</b>



# I. CONTEXTE ET OBJECTIFS

## 1.1 Contexte

### ***Les enjeux transfrontaliers de l'espace Kano-Katsina-Maradi, K<sup>2</sup>M***

La zone K<sup>2</sup>M est au cœur du « *Kasar Haoussa* » qui s'étend sur 83 000 km<sup>2</sup> et compte plus de 50 millions d'habitants, entre le Nigeria et le Niger. Les trois villes constituent l'un des plus anciens couloirs d'échanges, ouvert depuis des siècles au Golfe de Guinée, à l'Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Uni par des liens sociaux et culturels anciens, très densément peuplé et doté d'un réseau urbain dense organisé autour de l'agglomération de Kano, cet espace illustre la polarisation de l'économie nigérienne par le Nigeria le long des 1 500 km de frontières. Les échanges commerciaux y sont intenses : bétail du Niger, céréales et produits manufacturés du Nigeria ou encore produits réexportés vers le Nigeria (annexe 1).

Pendant la période de soudure 2005 au Niger, des situations d'insécurité alimentaire graves sont observées. Elles motivent en mai 2006 une mission de terrain et une réflexion conjointes des organismes suivants : CSAO, CILSS, FEWS NET, PAM, PNUD, UNICEF, OCHA, RESIMAO et une étude plus étendue au Niger, Nigeria, Tchad et Cameroun par le CILSS, FEWS NET, PAM et l'Université de Californie/Berkeley. Un premier rapport (annexe 2) met en évidence le rôle du commerce transfrontalier de l'élevage et des céréales sur la sécurité alimentaire et la nécessité de réfléchir à la mise en œuvre d'un *processus de coopération transfrontalière* nigéro-nigérian sur ces questions.

Les rencontres menées depuis 2006 avec les autorités, les commerçants, producteurs agricoles, éleveurs, transporteurs, industriels et banquiers, montrent la volonté des acteurs frontaliers de développer et de structurer la coopération transfrontalière dans la zone K<sup>2</sup>M.

### ***La volonté politique de développer la coopération transfrontalière***

La *coopération transfrontalière* est une illustration concrète de l'intégration régionale ouest-africaine. Depuis plusieurs années, la CEDEAO en favorise le développement en promouvant et appuyant des opérations pilotes dans le cadre du Programme d'initiatives Transfrontalières, P.I.T (annexe 3). Trois processus ont été lancés depuis 2005 : dans la zone de Sikasso-Bobo Dioulasso aux frontières burkinabé, malienne et ivoirienne ; en Sénégambie méridionale aux confins de la Gambie, du Sénégal et de la Guinée Bissau ; dans le bassin du Karakoro entre la Mauritanie et le Mali. L'espace frontalier Niger-Nigeria des villes de Kano-Katsina-Maradi forme la quatrième opération pilote lancée officiellement à l'occasion de l'Atelier de Katsina.

Pays membres de la CEDEAO, les gouvernements du Niger et du Nigeria ont approuvé l'intégration du P.I.T au sein de la CEDEAO. Ils disposent également depuis longtemps, d'une structure de coopération bilatérale : la Commission mixte nigéro-nigérienne de coopération (annexe 4) qui illustre leur volonté de s'engager concrètement dans la coopération transfrontalière. En outre, chacun des deux pays dispose d'une structure spécialisée dans la coopération transfrontalière :

- La National Boundary Commission du Nigeria (annexe 5)
- La Commission Nationale des Frontières du Niger (annexe 6)

## 1.2 Objectifs

L'atelier a pour ambition de lancer une opération pilote de coopération transfrontalière centrée autour de l'amélioration du fonctionnement des marchés frontaliers, de la fluidification du passage aux frontières, d'une meilleure diffusion de l'information, de l'amélioration des capacités de prévision et de gestion des crises alimentaires.

Les activités menées par les populations et partenaires ainsi que les discussions lors des récentes missions de terrain permettent de formuler l'ordre du jour présenté au point II. Des thèmes spécifiques feront l'objet des débats, notamment dans le cadre des groupes de travail. Ces thèmes sont les suivants :

- Information sur les marchés vivriers : amélioration du dialogue et définition d'actions pour la collecte des données sur les flux commerciaux et les prix ; la diffusion de l'information auprès des opérateurs économiques, des systèmes d'appel d'offre plus efficaces pour la reconstitution des stocks de sécurité alimentaire, etc.
- Libre circulation : amélioration du dialogue et définition d'actions pour réduire le nombre de postes de contrôle sur les routes ; mise en place d'un système intégré de paiement des taxes en une seule fois (proposition pilotée par les commerçants et transporteurs) ; etc.
- Circulation des capitaux : amélioration du dialogue et définition d'actions pour la mise en place avec les banques de systèmes plus efficaces de transferts d'argent ; la mise en place de systèmes locaux de lutte contre la fausse monnaie, etc.

Pour chacun de ces thèmes, les objectifs de l'atelier sont de formuler des propositions opérationnelles engageant les acteurs locaux transfrontaliers (publics et privés), les gouvernements, la CEDEAO et les partenaires au développement.

L'atelier définira également les modalités de l'encadrement institutionnel de l'opération pilote.

## II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### ***Mercredi 19 septembre, 08h30-11h00 : Session I (Ouverture)***

Les détails de cette session seront présentés aux participants sur place.

### ***Mercredi 19 septembre, 11h00-13h00 : Session II (Objectifs et méthodes de l'atelier)***

- Présentation de l'atelier (organisateur)
- Débats

*Commentaires* : L'objectif est d'échanger avec les participants sur les objectifs et l'organisation de l'atelier. En particulier, les « termes de référence » des travaux en groupe seront précisés ainsi que la forme que devrait prendre les restitutions de ces travaux en groupe. Il est en effet nécessaire que ces derniers soient centrés sur la formulation de propositions.

### ***Mercredi 19 septembre 14h30-17h00 : Session III (Cadrage)***

- Les acquis de la coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest du niveau institutionnel au niveau local (organisateur)

*Commentaires* : Après avoir brièvement rappelé les avancées politiques et institutionnelles du P.I.T (décisions des instances statutaires de la CEDEAO, définition d'un cadre juridique régional), cette présentation décrira quelques acquis des opérations pilotes en cours : mise en réseau transfrontalier des radios communautaires, création de réseaux de producteurs agricoles, amélioration des conditions de la circulation transfrontalière, etc.

- Débats
- Les dynamiques frontalières de l'espace K<sup>2</sup>M : résultats des missions de terrain engagées depuis un an dans la zone (organisateur).

*Commentaires* : Seront présentés :

- L'origine de la mission, préparation et institutions participantes ;
- Les champs couverts, résultats et questions soulevés ;
- Les commentaires et observations reçus
- Les actions engagées pour la mise en œuvre des recommandations ;
- Présentation de l'étude CILSS/PAM/FEWS NET/UC Berkeley
- La mission politique effectuée et les résultats obtenus
- La mission technique d'identification des actions opérationnelles
- Les autres réflexions en cours ou les opportunités existantes pour accompagner, renforcer, valoriser cette dynamique (exemple AGRIS avec la CEDEAO, domaine santé/nutrition etc.).

## **Jeudi 20 septembre, 08h30-13h00 : Session IV (Travaux en groupes)**

- Présentation des groupes et rappel des objectifs de la session.
- Rappel des principaux problèmes soulevés par les acteurs lors des missions de terrain.

### **Groupe 1 : Amélioration de l'information sur les marchés vivriers**

Commentaires : Le cadre stratégique de sécurité alimentaire du CILSS, repris par la CEDEAO et l'UEMOA souligne le caractère stratégique des marchés vivriers pour les enjeux de sécurité alimentaire. Dawanau (Kano) est le plus grand marché vivrier d'Afrique de l'Ouest. Son influence s'étend à l'ensemble de la région et plus encore à la zone K<sup>2</sup>M, notamment par le biais des marchés de Katsina et de Maradi.

- Comment fonctionne aujourd'hui la collecte et la circulation de l'information sur les flux, les prix et les stocks ? Les opérateurs économiques de ces marchés ressentent-ils la nécessité d'améliorer le système d'information et comment ?
- Les États et les acteurs de la sécurité alimentaire éprouvent le besoin de disposer d'un système plus efficace de collecte d'informations sur les flux et les prix afin de mieux anticiper d'éventuelles crises. Le CILSS et FEWS NET/USAID envisagent de mettre en place un tel système de suivi. Ce projet sera présenté dans le cadre de ce groupe. Les informations produites par ce système peuvent-elles être utiles aux opérateurs économiques des marchés ? Ces derniers peuvent-ils y contribuer et comment ?
- Les appels d'offre pour la reconstitution des stocks nationaux de sécurité alimentaire sont-ils accessibles aux opérateurs économiques des marchés ?
- Comment est organisée la circulation de l'information ? Est-il possible de l'améliorer, notamment en s'appuyant sur les radios émettant dans la zone K<sup>2</sup>M ?
- Quelles sont les principales contraintes rencontrées (décideurs, commerçants, producteurs et agences humanitaires) ?
- Quelles dispositions institutionnelles sont à considérer pour améliorer la circulation de l'information ?

### **Groupe 2 : Amélioration de la circulation transfrontalière des marchandises.**

Commentaires : A l'image de toutes les zones frontalières ouest-africaines, l'espace K<sup>2</sup>M est soumis à de nombreuses contraintes de circulation des marchandises et des personnes. Le commerce de contrebande y est très important ainsi que les problèmes de sécurité, ces deux éléments expliquant en partie la multiplication des contrôles routiers. Cependant, les textes de la CEDEAO garantissent la libre circulation des marchandises d'origine ouest-africaine ainsi que celle des personnes.

- Est-il possible de concevoir, localement, un système permanent de dialogue transfrontalier associant autorités publiques et opérateurs économiques chargés d'apporter des solutions concrètes à ce problème ? Si oui lequel ? Si non pourquoi et que faire ?
- Est-il possible de rationaliser les procédures de contrôle des camions de marchandises ? Si oui comment ? Si non pourquoi et que faire ?
- Est-il possible de diffuser plus largement les textes de la CEDEAO relatifs à la libre circulation ? Si oui comment ?
- Quel est le meilleur mécanisme ou changement institutionnel à mettre en place pour pérenniser et garantir la libre circulation des personnes et des biens dans la zone ?
- Définir le rôle et les fonctions de chaque intervenant.



### **Groupe 3 : Amélioration de la circulation transfrontalière des capitaux**

*Commentaires : La frontière Nigeria - Niger est également une frontière monétaire : d'un côté le CFA rattaché à l'Euro, de l'autre la Naira au cours flottant.*

*Le Gouverneur de la banque centrale du Nigeria prévoit la convertibilité de la Naira d'ici 2009. De plus, vu les conditions économiques et bancaires nigérianes avantageuses, la disponibilité et les facilités d'acquisition du capital sont plus importantes au Nigeria qu'au Niger.*

- *Comment alors assurer la circulation des capitaux entre les deux pays et l'approvisionnement des marchés en produits agro-pastoraux ? Comment exploiter au mieux les opportunités agro-pastorales des deux cotés de la frontière, assurer une rémunération suffisante des agriculteurs et éleveurs et une offre suffisante de produits à un prix acceptable ?*
- *Quel est le meilleur mécanisme ou changement institutionnel à mettre en place pour pérenniser et garantir la libre circulation des capitaux dans les zones ?*
- *Qui doit faire quoi, quand, comment et avec qui ?*

#### **Jeudi 20 septembre, 14h30-17h00 : Session V (Synthèse des propositions)**

- Compte rendu des propositions issues des trois groupes de travail
- Premiers enseignements pour la suite du processus (organisateur)

Commentaires : *A partir des résultats des travaux de groupe, les organisateurs présenteront des pistes pour :*

- *La finalisation et la mise en œuvre des propositions*
- *Le démarrage d'activités déjà finalisées*
- *La recherche de financement des activités.*

- Débats

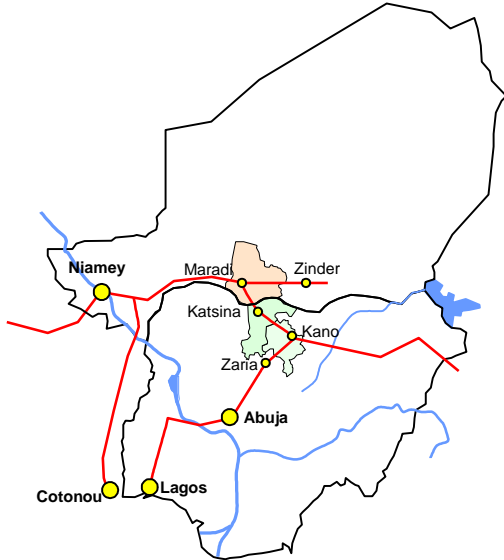
#### **Vendredi 21 septembre, 08h30-11h00 : Session VI (Cadre et organisation de l'opération pilote)**

- Synthèse des travaux et proposition d'un cadre transfrontalier de dialogue destiné à accompagner la mise en œuvre des actions de coopération transfrontalière.
- Débats.
- Clôture officielle des travaux.

### III. ANNEXES

#### A.1 Présentation de la zone K<sup>2</sup>M<sup>1</sup>

##### Quelques repères

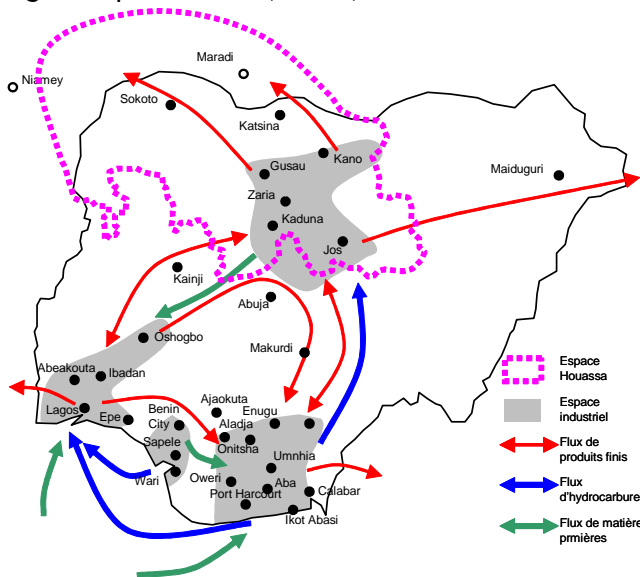


La zone est constituée des États nigériens de Kano et Katsina, ainsi que du département nigérien de Maradi.

Cet ensemble couvre une superficie de 83 000 km<sup>2</sup>, soit un territoire un peu plus étendu que celui de la Sierra Leone. Il est peuplé d'environ 19 millions d'habitants, l'équivalent de la population du Ghana. Avec plus de 200 habitants au km<sup>2</sup>, Il s'agit de l'une des zones les plus peuplées d'Afrique de l'Ouest.

Dotée d'un réseau urbain dense organisé autour de l'agglomération de Kano, elle illustre le phénomène de polarisation de l'économie du Niger par celle du Nigeria que l'on peut observer le long des 1 500 km de frontières communes entre les deux pays.

On est ici au cœur du pays Haoussa, vaste aire de peuplement et d'activité économique à cheval sur le nord Nigeria et le sud Niger. Son centre industriel, l'un des plus importants du Nigeria, rayonne autour de quatre grands pôles : Kano, Zaria, Kaduna et Jos.



Les échanges commerciaux y sont intenses, qu'il s'agisse des produits agricoles, notamment le bétail du Niger, des produits manufacturés et des céréales du Nigeria ou encore (et surtout) des produits réexportés vers le Nigeria via le Bénin/Togo et le Niger.

<sup>1</sup> Abdoul, Dahou et Trémolières (2004), « Maradi-Katsina-Kano couloir de développement ? » ; Enda-Diapol et CSAO, Coll WABI/DT/21/04.

## *Une longue tradition d'urbanisation*

Territoire de frontières, situé à mi-chemin des espaces du Sahel et de la forêt, l'axe Kano-Katsina-Maradi est logé au cœur d'une région dotée d'importantes potentialités agricoles. Ces dernières sont d'autant plus considérables que l'on s'éloigne des zones arides de la partie Nord pour se rapprocher des régions de savanes de la partie Sud. Tandis que les premières se prêtent à l'élevage, les secondes se révèlent propices aux cultures céréalières et à l'arboriculture. Ces prédispositions naturelles ont sans doute favorisé l'implantation ancienne de villes fortifiées ou cités États sur toute la ceinture soudano-sahélienne. Considérées sous cet angle, Maradi, Katsina ou Kano trouvent leurs pendants dans des villes comme Sikasso ou Bobo Dioulasso, qui jouent depuis longtemps un rôle charnière dans les échanges entre les peuples de l'empire du Soudan et ceux du Sahara. De fait, le *Kasar Haoussa*, comme le territoire *dioula*, est à la fois un espace agricole et un lieu d'intermédiation entre les régions côtières et les zones arides d'Afrique de l'Ouest. Si la géographie permet de comprendre pourquoi il s'agit d'un vieux foyer de peuplement, elle éclaire également sur les variations de densités au sein du pays haoussa. En dehors des différences de pluviométrie et de gradient climatique, la présence de nappes phréatiques relativement moins profondes dans le nord Nigeria que dans le sud Niger explique en effet l'accroissement des niveaux de densité selon un axe nord-sud. Ainsi, au sein d'un ensemble généralement propice à la sédentarisation, les États haoussas du Sud polarisent depuis longtemps la majorité du peuplement.

Sur le plan économique, Kano et Katsina sont de très anciennes étapes du commerce transsaharien. Villes religieuses et villes marchés, points de rencontre et d'affrontement, elles ont toujours attiré marchands, pèlerins et guerriers. Les alliances qui unissaient les tribus maraboutiques aux communautés berbères, chargées de leur protection, raffermissaient les liens de l'Afrique du Nord avec l'Afrique noire. Elles établissaient des chaînes de solidarité dont certaines villes, centres de ravitaillement et lieux d'enseignement, constituaient les maillons. Aux XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècles, Kano représentait déjà un important pôle commercial, en même temps qu'un foyer de culture musulmane et une étape sur la route du Hadj. Elle permettait alors de raccorder le Golfe de Guinée au Moyen Orient et à la Méditerranée<sup>2</sup>.

L'homogénéisation politique et culturelle du *Kasar Haoussa* s'est également effectuée à partir de ses régions sud. Tout comme la langue<sup>3</sup>, l'islam a puissamment contribué au rapprochement des différents peuples de la région. Les princes du Bornou ont été les premiers à répandre assez massivement la religion musulmane, à partir du XIV<sup>ème</sup> siècle – même si des prédicateurs venaient déjà l'enseigner depuis le XI<sup>ème</sup> siècle. C'est de cette époque que date la religion de l'aristocratie et des élites urbaines et commerçantes. L'islam et les religions traditionnelles ont longtemps coexisté dans la région, jusqu'au *Jihad* d'Usman Dan Fodio, lancé en 1804. Ce mouvement marque un progrès décisif dans l'islamisation et l'unification des États haoussas, grâce au soulèvement des populations contre l'aristocratie locale – les *Sarakuna*. A partir du califat de Sokoto, il devait s'étendre à la plupart des territoires haoussas.

Sokoto, Kano, Katsina, auxquelles il faudrait ajouter Zaria, Abuja ou Kaduna : depuis longtemps, le centre de gravité du *Kasar haoussa*, sur le plan urbain, agricole, politique, religieux ou commercial, se situe au Nigeria. A tous les points de vue, les territoires nigériens en général et Maradi en particulier occupent une position périphérique par rapport au nord

---

<sup>2</sup> Ces circonstances permettent de situer l'historicité de la voie commerciale qui relie Cotonou à Tripoli, via Kano et Agadès, en même temps que celle des échanges économiques avec Dubaï ou Djeddah.

<sup>3</sup> Avec cinquante millions de locuteurs, le haoussa, qui compte peu de variations dialectales, est la langue la plus parlée d'Afrique noire.

de la Fédération nigérienne. Jusqu'en 1816, Maradi était partie intégrante du royaume de Katsina. A partir de cette date, ce dernier est divisé entre le « Katsina Nord », regroupant trois arrondissements du département de Maradi, et le « Katsina Sud », la plus grande partie du royaume, occupée par les autorités issues du *Jihad*.

Ces différences concourent toutes à expliquer les écarts de densité entre les départements du sud du Niger et les États du Nord du Nigeria, ainsi que les variations des niveaux d'urbanisation entre les deux zones. Si la ceinture soudano-sahélienne se caractérise généralement par des niveaux de densité et d'urbanisation relativement élevés, quoi que moins marqués que ceux des régions côtières, nulle part cette tendance ne s'exprime aussi clairement que dans le nord du Nigeria. Dans cette région, des facteurs historiques et géographiques spécifiques se sont combinés avec la transition démographique pour produire un maillage urbain secondaire qui n'a pas d'équivalent dans l'*hinterland* ouest-africain. L'axe Kano-Katsina-Maradi, polarisé par la ville de Kano, en est l'illustration parfaite.

Du fait de son ancien statut de cité de commerce, les densités de Kano ont toujours été élevées, mais sa population, comme celle des autres métropoles d'Afrique de l'Ouest, a très rapidement crû – de 6 % en moyenne – à partir des années 1960. C'est désormais la deuxième ville du pays après Lagos. Positionné au vingtième rang en termes de superficie, l'État de Kano est l'État le plus peuplé (plus de 9 millions d'habitants en 2006) du Nigeria, ce qui témoigne de sa forte densité par rapport aux autres régions du pays. Cette dernière varie entre 8 000 habitants au km<sup>2</sup> dans la métropole, 856 aux alentours et 466 en moyenne dans l'ensemble de l'État. Alors que la superficie de Kano était de 17.5 km<sup>2</sup> au début du XX<sup>ème</sup> siècle, la ville se déploie à présent au delà des murs de la cité ancienne sur une surface de 60 km<sup>2</sup>, dont 48 sont construits.

Alors que Katsina est une ville moyenne d'environ 400 000 habitants, l'État regroupe près de 6 millions de personnes qui, ajoutées à la population de l'État de Kano, forment un foyer de peuplement de 15 millions d'âmes. Ces chiffres, en dehors de l'incidence de la natalité, s'expliquent par les migrations provenant des zones rurales enclavées – y compris les migrations saisonnières pratiquées en saison sèche, des régions nigériennes vers l'État de Kano.

Au Niger, 75% de la population est concentrée au Sud sur l'axe Niamey – Zinder qui constitue seulement 12% du territoire national. La dynamique de peuplement du département de Maradi est étroitement liée à l'évolution des Cités Hausa du Nord Nigeria telles que Katsina, Kano et Gobir. L'occupation de l'espace obéit à des critères de sécurité physique et alimentaire. Ainsi, les vallées des cours d'eau et les zones de brousse sont prioritairement occupées. La croissance démographique du département est très rapide. De 1 million d'habitants en 1977, la population est passée à 1.4 million en 1988, 1.7 millions en 1995 et 2.2 millions en juin 2001. Le taux de croissance annuel moyen est de 3 %.

Pour ce qui est de Maradi, dont la taille est incomparable à celle des villes nigériennes, le taux de croissance démographique est de 4 % l'an<sup>4</sup>. Les indices de densité du département (64 hab. /km<sup>2</sup>) et ceux de Dosso, zone voisine à la frontière avec le Nigeria et le Bénin, comptent parmi les plus élevés du Niger où la moyenne s'élève à peine à 26 hab. /km<sup>2</sup>. C'est ici que l'on trouve les taux de croissance les plus élevés (Guidan Roumdji, 4.9 % et Madarounfa 4.5%). Au sein de ces circonscriptions, les taux sont parfois supérieurs à 10 % : ainsi à Saé-Sabaoua (Guidan Roumdji) et à Safo (Madarounfa). Plusieurs facteurs expliquent cette forte concentration humaine au Sud : l'ancienneté de la densité de peuplement dans le Kasar Haoussa, la fertilité des terres et le voisinage des marchés.

---

<sup>4</sup> Tiffen M., Profile of demographic change in the Kano-Maradi region, 1960-2000, Working paper 24, Drylands Research, Crewkerne, Somerset, UK, 2001.

Ces fortes densités font que la région Haoussa – Fulani connaît une importante pression démographique sur un espace agropastoral fragilisé par les vicissitudes pluviométriques et les sécheresses des années 1970 et 1980. Enfin, ce potentiel démographique caractéristique de la bande soudano-sahélienne favorise l’urbanisation qui, dans le cas de Kano-Katsina-Maradi, s’appuie sur les échanges entre le Sahel et la côte ainsi qu’entre le Nigeria et le marché international.

Population et densités K²M	Villes centres Millions d'habitants	États/département		
		Millions d'habitants	Superficie (1000 km²)	Densité (hab. /km²)
Kano	6.0	9.4	20	466
Katsina	0.6	5.8	24	239
Maradi	0.2	2.5	39	64
<b>Total</b>	<b>6.8</b>	<b>17.7</b>	<b>83</b>	<b>228</b>

Source : Direction nationale des ressources animales - Maradi (Niger)

L’urbanisation est probablement le processus de transformation majeur de l’économie ouest-africaine. « Elle s’opère sur un mode “préindustriel”, dans la mesure où les migrations vers les villes ne traduisent pas un besoin de main-d’œuvre industrielle en milieu urbain<sup>5</sup> », mais des stratégies de partage du travail dans l’économie populaire des villes. Mais, tandis que le continuum urbain du Golfe de Guinée suscite de nombreux commentaires, tour à tour enthousiastes ou catastrophistes, l’urbanisation secondaire, le long de la bande soudano-sahélienne, passe inaperçue. Pourtant, si les métropoles côtières absorbent une grande part du croît démographique, la croissance de leur demande alimentaire stimule en retour le dynamisme de l’agriculture vivrière et, partant, l’urbanisation progressive des gros bourgs ruraux de l’intérieur.

Tandis que l’agriculture de rente fait face à la variabilité des cours sur les marchés internationaux, la vigueur de la demande urbaine – notamment côtière – nourrit le développement de la production céréalière et horticole des régions de savane. Les centres de collecte et autres points de rupture de charge développent quant à eux leurs infrastructures, jusqu’à devenir des villes marchés réagissant à (et stimulant) l’expansion de leur hinterland. Alors que l’augmentation des revenus ruraux suscite la croissance des activités urbaines (par exemple dans le domaine de la construction), la production d’équipements agricoles, d’infrastructures de transport et de stockage se révèle à son tour favorable à la relance des activités rurales.

Dans le cas de l’axe Kano-Katsina-Maradi, cependant, le développement d’un réseau très dense de villes secondaires ne paraît pas seulement lié à l’urbanisation côtière, mais s’appuie également sur l’existence d’une armature urbaine relativement ancienne et sur la présence d’une grande métropole – la seule qui, dans l’intérieur, puisse être comparée à des villes comme Lagos, Accra, Abidjan, etc. Kano joue indéniablement un rôle moteur dans l’évolution des économies locales et polarise les échanges régionaux et internationaux, ainsi que la production agricole ou l’élevage. Source de revenus pour les communautés rurales, sa demande favorise la transformation des cultures vivrières, longtemps confinées à la sphère domestique, en agriculture périurbaine de rapport.

Portées par la croissance démographique et l’urbanisation, de nouvelles combinaisons productives, particulièrement apparentes au Nigeria, semblent se mettre en place : « alors que, jusqu’à il y a peu, l’autoconsommation constituait, en dehors des cultures de rente (arachide, coton), l’essentiel de la production agro-pastorale de la zone sahélienne,

<sup>5</sup> Arnaud M., Opt. cit.

l'économie d'échanges régionaux se développe<sup>6</sup> ». L'urbanisation suscite également le développement des industries de transformation locales. Ainsi la ville de Kano regroupe-t-elle 98 % des industries de l'État, (il s'agit notamment d'entreprises de transformation alimentaire, de tanneries, d'usines de textile, de produits plastiques et d'embouteillage, de raffineries de sucre ou activités de métallurgie)<sup>7</sup>.

Dans la région de Maradi, les terres agricoles sont rachetées par des commerçants ou des opérateurs économiques urbains. Une nouvelle classe, celle des salariés agricoles, composée de ruraux qui n'ont plus les moyens de mettre en valeur leurs terres, est en train de se développer. L'économie paysanne se monétarise et, « malgré l'absence de réseaux denses d'institutions bancaires et financières, l'intégration du monde paysan s'accélère grâce au dynamisme des commerçants haoussa qui disposent de réseaux d'intermédiaires et de ramifications intra et extrarégionales embrassant tous les circuits des activités économiques de la région »<sup>8</sup>. L'économie urbaine de Maradi dépend des échanges avec le Nigeria et se concentre sur les activités de négoce. Les industries de transformation y sont peu développées : les anciennes unités industrielles agroalimentaires ont fermé face à la concurrence des productions du Nigeria. Le département ne connaît donc pas de mutation structurelle de son économie et continue de développer une production agropastorale peu valorisée. On peut établir une distinction entre deux catégories de commerçants selon qu'ils investissent le créneau traditionnel – et toujours lucratif – du commerce de réexportation ou qu'ils diversifient leurs activités. Parmi ces derniers, certains jeunes commerçants s'intéressent, notamment à l'exportation de produits agricoles.

L'espace Kano-Katsina-Maradi illustre ce que l'étude WALTPS avait décrit comme une réorganisation spatiale des populations rurales qui se rapprochent des marchés urbains. « L'image urbaine des années 2020 fait en effet l'hypothèse que les systèmes urbains nationaux, incités à l'autonomie après les indépendances, tendront à s'intégrer en un petit nombre de systèmes sous-régionaux, centrés chacun sur une métropole qui exercera son influence au-delà des frontières nationales ». Cette vision ne pourrait mieux décrire les dynamiques observées autour de Kano, qui sont au surplus renforcées par le clivage nigérian (surtout au Nord du pays) entre État fédéral et États fédérés. L'économie urbaine s'appuie en partie sur le secteur informel, qui se nourrit d'une main d'œuvre abondante et contribue à l'accumulation de capital nécessaire à la constitution d'entreprises « intermédiaires ». Cette tendance devrait se poursuivre étant donné la concentration géographique des activités économiques et celle du peuplement. Elle fait de l'axe Kano-Katsina-Maradi un pôle de développement dont le potentiel rejoint celui des régions du Golfe de Guinée.

### ***Révolution agricole et décollage industriel ?***

Kano joue depuis longtemps un rôle d'interface dans les échanges entre l'Afrique du Nord et le Golfe de Guinée, voire l'Afrique centrale. Tout en maintenant cette vocation, elle s'est cependant recentrée, depuis les années 1980, dans le commerce parallèle entre le Nigeria et ses voisins.

Une fois parvenues à Kano, les marchandises issues du marché international, déjà réparties entre différents semi-grossistes, sont écoulées. Elles sont d'abord conservées dans des entrepôts, puis remises à des détaillants, plus ou moins rapidement selon leurs facilités de crédit ou leur capacité à payer comptant. Kano joue le rôle de centre de distribution pour tout

---

<sup>6</sup> Arnaud M. Réflexions sur le concept de « pays-frontière » et l'intégration régionale, Coll. Wabi, Ed. CSAO/ENDA-Diapol, juin 2003.

<sup>7</sup> Ayodele Ariyo J., Voh J.P., Ahmed B., Long-term change in food provisioning and marketing in the Kano region, 1960-2000, Working paper 34, Drylands Research, Crewkerne, Somerset, UK, 2001.

<sup>8</sup> Ministère des finances et du plan-République du Niger, Opt. cit.

le Nord du pays et au-delà. Une grande partie des produits de grande consommation importés au Nigeria passent d'abord par cette ville avant d'être acheminés dans le reste du pays. Ce fait est d'autant plus remarquable que Kano demeure l'épicentre de la production primaire et de la transformation industrielle (notamment agro-alimentaire) au sein de la Fédération.

### Un réseau de marchés

La polarisation de l'activité commerciale autour d'un réseau dense de marchés est très ancienne. Elle date de l'époque du commerce transsaharien pour certains lieux d'échanges comme Zinder ou Konni au Niger, et Madaou, Illéla et Kamba au Nigeria. Jouant sur les registres de la longue distance et du rayonnement local grâce à leur articulation à une multitude de marchés périodiques, des marchés dits « polaires » couvrant de vastes rayons de plusieurs centaines de km<sup>2</sup>, constituent des centres d'approvisionnement et des hauts lieux de l'import-export : Zinder, Maradi, Konni, Katsina, Daura, Kano. De fait, le pays Haoussa est entièrement maillé par des axes de communication qui relient des villes-marchés-entrepôts et des villages points de rupture de charges/marchés hebdomadaires. Le LARES a réalisé une typologie des marchés selon leurs fonctions spécifiques dans l'ensemble du système. Les différentes catégories de marchés sont :

- Les *marchés de collecte* situés dans les zones de production au Nord du Nigeria: Bakori, Dandume, Danja, Tsiga, Sheme dans l'État de Katsina ; Giwa, et Makarfi dans l'État de Kaduna ; Sundu et Dawanu dans l'État de Kano ;
- Les *marchés de regroupement* : Kano, Kaduna, Zaria, Funtua, Gusau, Maiduguri ;
- Les *marchés de transit ou frontaliers* comme Jibiya, Illela, Kamba, Maiadua, Maigatari Mubi, Kerawa, Baga et Malanville pour ne citer que les plus importants ;
- Et enfin les *marchés terminaux de consommation* comme Lagos, Cotonou, Niamey, Maradi, Zinder, Ndjamena et Nord-Cameroun.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive. Entre Gaya et Diffa, tout au long des 1500 Km de frontière entre le Niger et le Nigeria, il est dénombré une centaine de marchés frontaliers. Qui plus est, les fonctions reconnues à un marché n'excluent pas qu'il joue d'autres rôles. Jibiya est ainsi un marché de transit mais également de regroupement. Il partage ce rôle avec d'autres marchés céréaliers de l'État de Katsina : Dandume, Dutsinma, Charanchi, Yarganchi, Batsari. Des clients viennent de Niamey pour s'approvisionner dans les marchés frontaliers. Guribi, Matameyeet Madaou sont aussi des marchés de collecte et de transit vers les centres urbains importants du Nigeria. Il existe une interconnexion permanente entre les villes-marchés-entrepôts et les villages points de rupture de charges/marchés hebdomadaires. D'Ouest en Est, trois grands axes sont régulièrement empruntés par les camions et autres véhicules :

- L'*axe Konni-Illéla-Sokoto-Gusau-Zaria*. Cette route continue vers le Sud du Nigeria en passant par Jos ;
- L'*axe Maradi-Jibiya-Katsina* avec Kano comme prolongement, mais aussi Zaria et Kaduna, Abuja et même Lagos ;
- *Zinder-Matameye-Daura-Kazaure-Kano*.

Ces voies principales sont reliées entre elles par des routes secondaires et plusieurs bretelles qui desservent les villages du Nord Nigeria et les zones de productions agricoles. Le système des infrastructures routières favorise ainsi l'approvisionnement des centres urbains en produits vivriers et inversement l'acheminement des produits manufacturés dans les coins le plus reculés de l'arrière pays tant au Nigeria qu'au Niger.

C'est généralement dans le Nord du pays et plus particulièrement dans les États de Kano et de Katsina que les productions cotonnières, céréalières puis horticoles se sont développées depuis les années 1970.

Confrontées à des difficultés lors des périodes où les recettes des hydrocarbures permettent d'acheter de nombreux produits sur le marché international, ces spéculations agricoles croient rapidement pendant le contre-choc pétrolier. Entre 1986 et 1997, les recettes d'exportation – tirées des revenus du pétrole à proportion de 95 % – passent de 27 milliards de dollars US à près de 9 milliards. Pendant la même période, les régimes militaires de Babangida et d'Abacha provoquent le reflux de l'aide internationale. Le Nigeria, n'ayant d'autre choix que de substituer des productions locales aux aliments importés, se doit de relancer son agriculture. C'est ce qu'il fait au prix d'une politique énergétique de protection douanière, de subvention des intrants et d'irrigation. Dans les années 1990, la production céréalière atteint un niveau qui suffit à la consommation nationale malgré l'augmentation des exportations vers le Niger voisin<sup>9</sup>. Le mil, le maïs, le sorgho, cultivés en alternance avec le coton et – de moins en moins – l'arachide – sont à la base de la production régionale. Les cultures et la consommation de produits horticoles se développent aussi rapidement.

En premier lieu, les industries agro-alimentaires, développées dans tout le Nord du pays, ont d'abord prospéré à Kano. L'essor de la production a sans doute incité les commerçants à compléter le stockage et la spéculation sur les denrées alimentaires, notamment céréalières, par des activités de conservation, de conditionnement et de transformation. Le mil et le maïs sont ainsi transformés en farine et en bouillie, selon des procédés très divers allant des préparations artisanales traditionnelles à des méthodes industrielles de traitement et de conditionnement. Alors que la production de graines de coton des autres pays ouest-africains est exportée – tout comme le coton brut – à près de 95 %, elle est ici transformée dans des huileries, utilisée pour la consommation animale ou conditionnée dans des sachets vendus aux agriculteurs pour les semences. Il existe aussi de nombreuses usines de textiles qui achètent une partie de la production de coton fibre. La production d'arachides est également transformée dans des huileries. Parallèlement, le développement de l'horticulture s'est accompagné d'efforts tendant à mieux conditionner certains produits – notamment les tomates, la gomme arabique, le gingembre, le miel – pour viser les marchés d'exportation. Enfin, tandis que la production de boissons et de thé en sachets est désormais ancienne dans la région, celle de pâtes alimentaires, réputées concurrencer les produits importés, est quant à elle plus récente.

Outre les activités agro-alimentaires, les unités de transformation industrielle ont tendance à se multiplier dans de très nombreux domaines. En dehors des usines textiles, la région abrite des tanneries spécialisées dans le traitement des cuirs et peaux, notamment importés du Niger. La plupart des cosmétiques et des articles de toilette consommés dans la zone K<sup>2</sup>M sont produits au Nigeria. Cette situation tranche avec celle du reste de l'Afrique de l'Ouest, où de tels produits sont massivement importés du marché international. Plusieurs usines de montage sont également établies à Kano. Il existe ainsi une usine d'assemblage de poids lourds. L'industrie du film vidéo et DVD y est très prospère. Les lecteurs sont assemblés dans la région, les films produits sur place, en haoussa, puis écoulés vers toutes les villes du Nord et le Niger voisin. S'inspirant des films indiens, les troupes d'acteurs qui s'illustrent dans ce secteur sont célèbres dans toute l'aire culturelle haoussa et se produisent jusqu'à Niamey. Malgré la diversité de la production régionale, la niche industrielle la plus importante réside néanmoins dans les produits dérivés du pétrole et notamment les matières plastiques. Il s'agit d'une activité tellement florissante qu'elle suscite des investissements étrangers directs en provenance de Chine. Plusieurs industriels chinois ont effectivement implanté des usines, importé des biens d'équipement de leur pays d'origine et produit des matières plastiques. La zone est notamment productrice – et exportatrice, dans toute l'Afrique de l'Ouest – de nombreux biens : sandales, matelas, tapis, mobilier, produits ménagers, etc.

---

<sup>9</sup> Certaines années, les exportations de mil et de maïs vers ce pays dépassaient les 200 000 tonnes.



## ***A.2 Échanges transfrontaliers et sécurité alimentaire<sup>10</sup>***

La sécurité alimentaire au Niger dépend fortement des échanges transfrontaliers de produits agricoles et de l'élevage avec le Nigeria. Sans ces échanges, il est difficile d'imaginer que la population nigérienne puisse vivre en « sécurité alimentaire ».

Étant donné que le Niger est souvent déficitaire en céréales, la sécurité alimentaire en termes de disponibilité dépend de leurs importations des pays voisins et en particulier du Nigeria. En outre, sachant que la production familiale ne couvre en moyenne qu'à peine quelques mois des besoins d'un ménage, la possibilité d'achat et de vente est un facteur déterminant pour l'accessibilité aux aliments des ménages nigériens. Enfin, la répartition alimentaire et l'état nutritionnel des enfants dépendent entre autres de la disponibilité et de l'accessibilité aux aliments, et sont donc indirectement liés aux marchés et aux échanges transfrontaliers avec le Nigeria.

Hors cette dimension plutôt conjoncturelle de la sécurité alimentaire, les échanges transfrontaliers permettent aux pays de faire valoir leurs avantages comparatifs, d'utiliser leurs ressources plus efficacement et d'augmenter leurs richesses. Ainsi, il est clair que le Niger exploite son avantage en production et en commercialisation des produits de l'élevage, dont une très grande partie (97 %) est exportée vers le Nigeria.

### ***Production agricole***

La disponibilité des vivres dans la zone de K<sup>2</sup>M, ne dépend pas seulement de la production céréalière locale (celle du département de Maradi, des États de Katsina et de Kano), mais également de la production hors de cet espace, notamment dans le bassin de production nigérian et, dans une moindre mesure, dans d'autres zones du Niger comme la région de Zinder. Il faut noter que la production des céréales sèches au Nigeria<sup>11</sup> est un facteur dominant pour la disponibilité en céréales de la région ouest-africaine. Elle est nettement plus élevée que celle de tous les pays du CILSS réunis<sup>12</sup>. Le commerce local et les flux transfrontaliers de céréales, très dynamiques, garantissent généralement que les zones déficitaires soient approvisionnées par les zones excédentaires<sup>13</sup>.

Les perspectives pour la production céréalière au Niger et au Nigeria ne dépendent pas seulement de la pluviométrie, mais également des investissements qui seront réalisés, notamment par le Nigeria, y compris la subvention des intrants, le crédit bancaire disponible et les superficies emblavées. Ce dernier point est très important car les unités agricoles ajustent leurs superficies emblavées en fonction des perspectives de revenus, donc en fonction des prix des produits agricoles. Par exemple, un prix du maïs plutôt bas et un prix élevé du coton cette année pourraient amener les agriculteurs à étendre leurs surfaces en coton par rapport à leurs superficies en maïs. Au vu de l'importance de la production céréalière de ce bassin, un suivi de tous ces facteurs s'avère nécessaire pendant toute la campagne agricole pour prévoir la disponibilité des vivres dans la région K<sup>2</sup>M et au-delà.

---

<sup>10</sup> CILSS, CSAO, FEWS NET, OCHA, PAM, RESIMAO, UNICEF (2006), « Sécurité alimentaire et échanges transfrontaliers dans la zone Kano Katsina Maradi, rapport de mission, WABI DT/30/06.

<sup>11</sup> 24 millions tonnes en 2006.

<sup>12</sup> 15 millions tonnes en 2006.

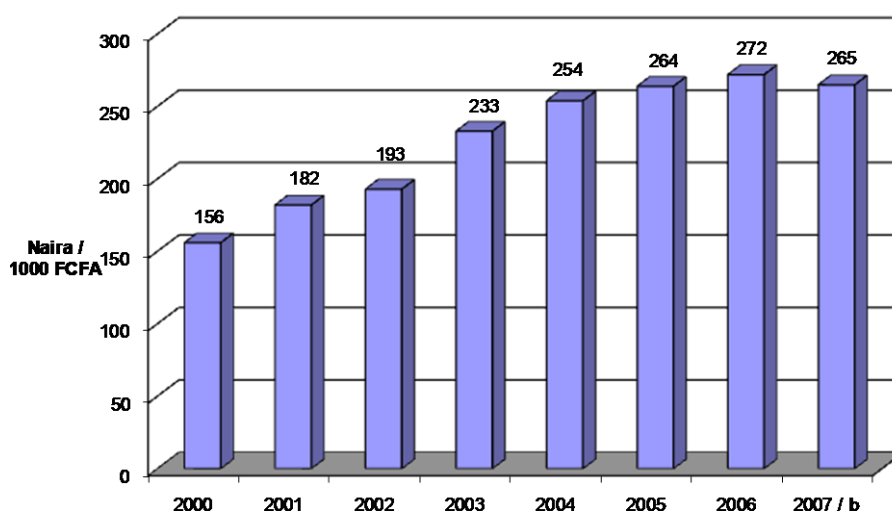
<sup>13</sup> Voir le document « Niger : Profil des marchés céréaliers », WFP 2005, disponible sur [www.wfp.org/operations/Emergency\\_needs](http://www.wfp.org/operations/Emergency_needs).

### Flux transfrontaliers de produits vivriers

Les quantités et la direction des flux transfrontaliers de vivres dépendent de plusieurs facteurs structurels et conjoncturels<sup>14</sup>. Hors les niveaux de la production agricole, les facteurs conjoncturels qui déterminent les flux sont : i) le taux de change FCFA/naira ; ii) la demande pour les céréales, elle-même déterminée par la production agricole au Niger et au Nigeria, et dans un sens plus large, par la croissance économique ; et iii) les prix au Niger et au Nigeria.

Depuis fin 2003, le taux de change se stabilise entre 250-275 nairas pour 1 000 FCFA. Avant cette date, la dépréciation annuelle est d'abord forte, atteignant en moyenne 14 %, alors qu'en 2004 et 2005, elle est plus modeste, s'établissant à un niveau de 7 % (cf. le graphique ci-après). Ceci joue en faveur des importations par le Niger et contre l'exportation du bétail et du niébé vers le Nigeria. Néanmoins, il est probable que les prix dans les deux pays, et à plusieurs niveaux (producteur, collecteur, consommateur), s'adaptent au taux de change, de sorte qu'il est difficile de dire en pratique qui en bénéficie ou qui y perd. Le taux se situe aujourd'hui à un niveau similaire à celui de mai 2005 d'environ 265 nairas/1000 FCFA après une appréciation par rapport à 2006.

Évolution du taux de change moyen naira/1000 FCFA sur le marché parallèle de Jibiya (a)



a : Une augmentation du taux affiché correspond à une dépréciation de la naira.

b : Lors la mission sur le terrain en mai 2007.

Source : SIMA, Niger

En ce qui concerne les céréales sèches, notamment le mil et le maïs, ainsi que, dans une moindre mesure, le sorgho, le Niger dans son ensemble et la région de Maradi en particulier, se tournent régulièrement vers le Nigeria pour résorber le déficit de l'offre nationale eu égard à la demande. Les flux transfrontaliers de céréales sont cependant d'autant plus difficiles à évaluer qu'ils ne font pas l'objet, au contraire des exportations de bétail, de la procédure d'enregistrement au guichet des formalités du commerce extérieur.

Quoi qu'il en soit, on peut estimer que des centaines de milliers de tonnes de céréales passent chaque année la frontière entre les deux pays. La majorité – mais non l'exclusivité – des flux provient du Nigeria et se dirige vers le Niger. Dans les années 1990, certaines estimations font état d'un volume de 200 000 tonnes de mil et de maïs nigériens écoulés

<sup>14</sup> Voir chapitre 1 du rapport de mission.

tous les ans au Niger<sup>15</sup>. Même si les sources d'approvisionnement de ce pays se sont diversifiées, le Nigeria continue vraisemblablement de pourvoir à l'essentiel des besoins d'importation nigériens (lors d'une année de production céréalière satisfaisante au Nigeria).

Ainsi, en 2005 il y a des exportations du Niger vers le Nigeria. Par exemple, les commerçants basés à Jibiya ont confirmé que le mil nigérien était vendu sur le marché en petites quantités (1 à 2 tonnes par semaine) pendant quelques temps au cours de la pré-soudure (avril), avant la fermeture des frontières par le Gouvernement du Niger. De même, les commerçants de Dawanau ont indiqué qu'au début de la saison de commercialisation de 2005, ils avaient acheté des céréales à Maradi, ce que rapportent également les commerçants de Tounfafi.

Selon les données officielles (système de suivi des exportations du Gouvernement du Niger (DPV)), seulement 5 camions transportant du maïs, 10 camions chargés de sorgho et 35 de mil auraient quitté le Nigeria pour le Niger en passant par Dan Issa en 2006. De même, les données des années précédentes, surtout à partir de 2001/2002, apparaissent dérisoires au regard de l'intensité des activités commerciales pratiquées au niveau de la frontière.

Le faible enregistrement des flux transfrontaliers – pour la plupart informels, alors que le système de collecte des données demeure officiel – biaise l'estimation des quantités de produits importés et exportés. Le manque de données fiables sur ces flux au niveau du Système d'Alerte Précoce (SAP) du Niger ne permet pas de prévoir un problème de disponibilité du fait des exportations vers le Nigeria.

### **Marchés**

Le Sud du Niger et le Nord du Nigeria constituent un bassin de production céréalière dans lequel les marchés sont parfaitement intégrés et les marchandises circulent facilement, parfois même en contravention des réglementations nationales. Le couloir Kano-Katsina-Maradi représente l'axe autour duquel l'espace gravite.

La progressive intégration des marchés profite des stratégies des commerçants et du renforcement des dispositifs d'intégration régionale (création de l'UEMOA, réglementation CEDEAO sur les produits du cru, etc.). D'autres facteurs facilitent également les contacts et la communication entre commerçants : rencontres annuelles CILSS/MISTOWA sur les opportunités d'échanges en Afrique de l'Ouest, développement rapide de l'usage du téléphone portable. De surcroît, les commerçants du Niger et du Nord Nigeria se comprennent parfaitement, appartenant au même espace haoussa.

Les affinités socioculturelles entre les commerçants et les officiels haoussas du Niger et du Nigeria, en particulier ceux de Maradi, Katsina et Kano, constituent un déterminant fondamental de l'échange entre les deux pays. Ces affinités conduisent les commerçants d'un pays à s'arrêter à la frontière afin de transmettre leurs marchandises à leurs homologues de l'autre pays. Ces derniers prennent alors la responsabilité du transport jusqu'au lieu d'écoulement et effectuent les négociations nécessaires avec leur administration nationale. Sans ce « passage de témoin », les tracasseries routières réduiraient sans aucun doute le volume des transactions. Les liens socioculturels expliquent aussi le contournement des réglementations limitant les exportations céréalières, de part et d'autre des frontières.

---

<sup>15</sup> Cf. Club du Sahel / OCDE, *Les perspectives commerciales entre le Nigeria et ses voisins*, Paris, OCDE, 2001.

Les grands commerçants nigériens disposent d'informations sur les marchés nigériens et s'approvisionnent au Nigeria pour reconstituer leurs stocks. Les commerçants nigériens quant à eux adaptent structurellement leurs stratégies aux caractéristiques du marché nigérien, concurrençant les commerçants de Maradi au moment de la collecte et stockant certains des achats dans la ville de Maradi en perspective de la soudure.

Les commerçants du marché de Dawanau évaluent la récolte chaque année en septembre/octobre, afin de planifier leurs opérations d'achats. S'il y a des zones substantiellement déficitaires dans la sous-région, des opportunités d'arbitrage existent, et elles procurent d'importantes quantités de céréales. Pendant les années de bonne production céréalière les opportunités d'arbitrage sont limitées. Ils décident donc d'acheter et de stocker peu de céréales. Dans une telle situation, la majeure partie des stocks de céréales au Nigeria se trouve encore au niveau des régions de collecte, soit dans les magasins des collecteurs, soit au niveau des petits producteurs.

Le marché céréalier fonctionne autour de ressorts largement spéculatifs. Cela ne signifie pas qu'il est uniquement déterminé par des commerçants sans scrupule avides de surprofits, au contraire. Ces derniers peuvent également souffrir de ne pouvoir compter sur des prix prévisibles et éventuellement subir d'importantes pertes les « mauvaises » années. Ils sont au demeurant loin d'être les seuls responsables de cette situation. L'absence de crédit à la production dans de nombreux pays – notamment au Niger – engage la responsabilité des banques et des gouvernements, pour ne citer qu'eux.

En réalité, l'origine des problèmes doit être recherchée dans la vulnérabilité chronique aux aléas climatiques, qui souligne l'absence d'investissement dans la production, ainsi que dans les lacunes de l'information, qui perturbent le fonctionnement des marchés.

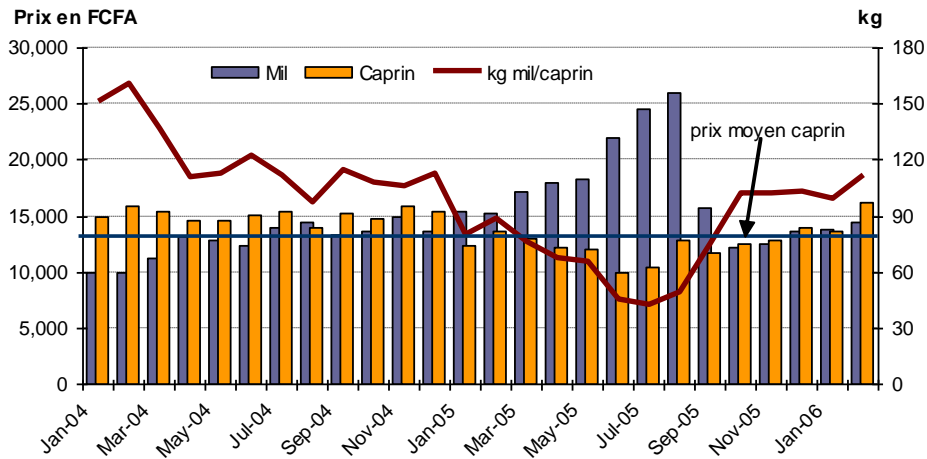
### ***La sécurité alimentaire***

La sécurité alimentaire des populations dans la région est de plus en plus déterminée par l'accessibilité et les aspects nutritionnels. Concernant ces derniers, la viande ou ses dérivés et notamment les produits avicoles ou les œufs ont une importance croissante pour la satisfaction des besoins alimentaires, particulièrement ceux des pauvres. Ils constituent la majorité de l'apport en protéines animales et une source de revenus conséquente.

L'accessibilité dépend des prix (et des revenus) et par conséquent, pour une grande partie de la population (notamment dans les zones pastorales et agropastorales du Nord du Niger), des termes de l'échange entre bétail et céréales.

Comme le montre le graphique ci-dessous, c'est à partir de la période de soudure que les prix des céréales et du bétail divergent et que les termes de l'échange se détériorent pour les éleveurs. Pendant les années de crise, comme en 2005, la forte hausse du prix des céréales combinée à une baisse du prix du bétail – du fait du manque de pâturages et, par suite, du mauvais état d'embonpoint et de la moindre qualité des animaux – se traduit par un besoin d'augmenter les ventes de bétail pour satisfaire le besoin alimentaire. L'effet multiplicateur qui résulte de l'inadéquation entre offre et demande (à cause d'une offre trop importante) renforce la baisse des prix pour les éleveurs et « entame donc un processus de dominos ».

### Termes de l'échange mil / caprin



Source : DRPA, SIM

Cette faiblesse de la filière bétail vis-à-vis de la filière céréale repose sur des facteurs structurels et sur une mauvaise valorisation. Les facteurs structurels de la vulnérabilité de l'élevage transhumant majoritaire au Niger, sont : les aléas climatiques (forte amplitude interannuelle de la pluviométrie) plus prononcés dans les zones de transhumance (zone pastorale / agropastorale) ; le manque de son pour combler les insuffisances de pâturages pendant les années difficiles ; la distance des marchés de débouchés (les animaux perdent de leur valeur, dans le meilleur des cas, pendant les longs circuits de commercialisation, notamment à cause de l'inadéquation des infrastructures). Ces facteurs se traduisent également par une vulnérabilité globale des animaux plus élevée.

De plus, la faible valorisation de la filière est également liée à des contraintes structurelles. Les effets à long terme des crises qui peuvent entraîner une réduction du cheptel et/ou la vente des animaux reproducteurs sont en effet d'autant plus importants en l'absence de mécanismes de crédit et de soutien pour la reconstitution du cheptel.

L'analyse de la situation de la sécurité alimentaire au regard des interactions entre les deux filières – qui influencent la fixation des prix respectifs et exercent des effets multiplicateurs mutuels – s'avère donc fondamentale. L'absence d'informations sur les flux transfrontaliers représente une lacune importante à combler.

L'importance de la filière bétail devrait être prise en compte dans la formulation des stratégies de sécurité alimentaire. Une initiative visant à améliorer la circulation et la commercialisation du bétail vers le Nigeria, principal marché de débouchés pour la production nigérienne, constitue une option intéressante d'atténuation des crises alimentaires.

### **A.3 Le Programme d'Initiatives Transfrontalières (P.I.T) de la CEDEAO**

#### **Histoire du P.I.T**

En octobre 2004, la CEDEAO accueillait à Abuja le deuxième atelier du réseau « Frontières et intégrations en Afrique de l'Ouest » (WABI)<sup>16</sup>. L'objectif du secrétariat exécutif était d'esquisser, avec la cinquantaine d'acteurs frontaliers présents à Abuja, une politique communautaire fédératrice des initiatives transfrontalières en Afrique de l'Ouest.

C'est dans cet esprit que Feu le Général Cheikh Oumar Diarra, Secrétaire Exécutif adjoint de la CEDEAO, s'exprimant au nom du Dr. Mohamed Ibn Chambas, Secrétaire Exécutif déclarait à l'issue des travaux :

« La CEDEAO qui a amorcé le processus d'intégration régionale depuis bientôt trente ans a certes obtenu des résultats appréciables. Mais beaucoup reste à faire au regard des nouvelles réalités sur le terrain. Parmi ces réalités, nous notons que les zones frontalières sont devenues de véritables pôles d'intégration. Une nouvelle dynamique de proximité, grâce au brassage des populations des villes et villages de proximité, ouvre désormais la voie à des perspectives nouvelles d'intégration (...). La seule volonté et les actions des États membres et des institutions de la CEDEAO ne suffisent plus. Nous comprenons donc que les populations qui vivent à cheval sur les frontières ont bien une place et un rôle dans le processus d'intégration de la CEDEAO. (...) C'est à ce titre que la CEDEAO propose la formulation d'un Programme d'Initiatives Transfrontalières pour rapprocher davantage les localités de la Communauté. Ce programme vise à démarginaliser les zones frontières à travers des projets de petite envergure moins ambitieux mais réalisables dans des délais relativement courts »

Suite à l'atelier d'Abuja, la coopération transfrontalière intègre officiellement l'agenda communautaire avec l'adoption le 18 janvier 2005, par le Conseil des Ministres des Affaires étrangères de la CEDEAO réuni à Accra, d'un mémorandum intitulé « le concept de pays-frontière ou l'intégration de proximité ». Ce texte s'appuie sur le concept de « pays-frontière » énoncé au début des années 2000 par Alpha Oumar Konaré alors Président de la république du Mali qui souhaitait voir la notion de frontière céder la place à celle de pays-frontière: « *zone de soudure et d'échanges qui verraient des peuples frontaliers occuper des écoles, des postes de sécurité, des marchés ou des centres de santé communs* ».

Le P.I.T est le *modus operandi* de cette politique communautaire de coopération transfrontalière. Il s'agit pour la CEDEAO au travers de ce programme d'accélérer le processus d'intégration régionale en favorisant la multiplication de projets transfrontaliers d'initiative locale. Le P.I.T. intègre des domaines variés tels que la sécurité, la santé, l'éducation, l'agriculture, l'élevage, l'aménagement de l'espace, la promotion des solidarités historiques et culturelles, le commerce et les transports.

Le P.I.T s'illustre par le lancement de trois opérations pilote dès 2005, une stratégie de capitalisation et de circulation de l'information, la formulation d'une Convention sur la coopération transfrontalière (validée par les ministres en charge des questions frontalières et soumise au prochain sommet des chefs d'État fin 2007). Depuis juin 2007, la coopération transfrontalière est inscrite dans l'organigramme de la CEDEAO. Sa mise en œuvre relève désormais de la Direction de la Libre circulation des personnes placées sous l'autorité du

---

<sup>16</sup> Le réseau WABI est né en 2003 d'une initiative commune du CSAO, de l'ONG ENDA-Diapol et de la Direction Nationale des Frontières du Mali. En 2003 et 2004, d'autres partenaires développent l'approche transfrontalière dans les domaines de l'aménagement du territoire (PDM et UEMOA) et de la sécurité (UNOWA).

Commissaire du commerce, des douanes, de l'industrie, des mines et de la libre circulation des personnes et des biens.

### *Les opérations pilotes*

Les choix des espaces frontaliers sont liés aux dynamiques frontalières déjà existantes ou à l'implication déjà ancienne d'un des partenaires au réseau WABI sur ce terrain. Ce processus est appelé à se déployer sur d'autres espaces si les expériences se révèlent fructueuses.

#### 1. *Sikasso-Bobo Dioulasso (Frontières Mali Burkina)*

Sikasso, Korhogo (Côte d'Ivoire) et Bobo Dioulasso forment un carrefour triangulaire de production et de mouvements humains et commerciaux. Les trois villes distantes de 400km des grands centres urbains (Bamako, Bouaké, Ouagadougou) possèdent les dynamiques sous-jacentes à un développement autonome. Ce dernier s'appuie sur une unité culturelle: celle de l'aire voltaïque, sénoufo et bobo, avec la présence ancienne, dans le commerce et le pouvoir, de la minorité dioula (groupe mandingue). Enfin, l'aménagement du territoire basé sur l'agriculture industrielle et le trafic régional s'analyse comme l'organisation de la filière dominante : le coton. La crise en Côte d'Ivoire ne suffit pas à masquer la nécessité de développer une capacité intégrée à répondre à la croissance du marché régional et mondial. Le processus est lancé à l'occasion d'un atelier à Sikasso sous l'égide des ministres de l'administration du territoire du Burkina Faso et du Mali, co-organisé par l'UNOWA, le PDM, le CSAO avec la participation active de la DNF (Direction nationale des frontières) du Mali en septembre 2005. Le CILSS et l'UEMOA s'associent aux travaux. Un plan d'action est formulé contenant 19 propositions d'activités frontalières. Les PNUD Bamako et Ouagadougou financent une assistance technique locale à ce processus sur 6 mois (deux facilitateurs) à partir de janvier 2007. En raison de la situation politique ivoirienne, le travail ne concerne pour l'instant que les zones burkinabé et malienne malgré une demande des acteurs locaux d'y inclure la zone limitrophe de la Côte d'Ivoire.

Deux activités sont lancées :

- Le réseau des radios « Kurumba » de la zone transfrontalière lancé avec l'appui du PDM en juin 2006. Le projet consiste en la production commune d'émissions par les radios communautaires FM jouant un rôle irremplaçable dans la diffusion d'informations de proximité. Deux centres techniques de production d'émissions (enquêtes, reportages, émissions de sensibilisation portant sur des campagnes de vaccination, les droits des citoyens en matière de libre circulation, la lutte contre les trafics, forums de discussion et de médiation, etc.) sont équipés. Six émissions communes sont réalisées par les membres du réseau et diffusées conjointement sur les ondes. Une charte du réseau est dessinée. Une AG organisée en avril 2007 affirme la nécessité pour le réseau d'aller vers son autonomie financière et de gestion prenant en compte le fait que pour l'instant les appuis sont venus du PDM.
- Une réflexion sur une approche intégrée filières, notamment fruitière (atelier de concertation organisé en mars 2007 à Banfora au Burkina entre commerçants et autorités locales).

En dehors de ces deux activités, un annuaire transfrontalier des administrations est réalisé par le PDM. Le gouvernement malien confirme son intérêt pour le dossier en organisant sa semaine annuelle de l'Intégration régionale sur le thème de la coopération frontalière (Kayes, mai 2006). Le Festrin (Festival des arts, rites et musiques du paysan noir), organisé à Banfora-Burkina sera l'occasion de faire le point des avancées du processus.

## 2. La Sénégambie méridionale (Frontières Gambie Guinée Bissau et Sénégal)

Espace médian entre les influences océaniques et continentales, entre les ensembles géomorphologiques sénégalo-mauritanien et du Fouta Djallon, le « pays des rivières du Sud » attire de nombreux peuples. Trois héritages linguistiques et systèmes administratifs coexistent dans cet espace. Les dynamiques migratoires récentes reflètent l'ambivalence régionale, entre richesse du potentiel économique et tensions politiques. Les économies des trois composantes de la Sénégambie méridionale demeurent peu intégrées, en dépit des complémentarités de leurs systèmes de production et de ressources naturelles riches. En partenariat avec la GTZ Procas et le CSAO, Enda-Diapol est le facilitateur et coordonnateur majeur de ce processus.

L'opération pilote en Sénégambie méridionale est lancée à l'occasion d'un atelier co-organisé par Enda-Diapol et le CSAO à Ziguinchor entre le 24 et le 26 octobre 2005 avec l'appui financier de l'ACDI et de la Coopération Autrichienne pour le Développement. La réunion de plus d'une centaine de personnes représentant les associations locales, les collectivités locales, les services techniques, les États, les organisations intergouvernementales et les partenaires au développement, aboutit à la formulation :

- D'un plan d'action comprenant 19 propositions afin d'amorcer une dynamique d'actions et d'échanges ;
- D'un dispositif de suivi de l'exécution du plan d'action.

Bien que le financement du dispositif de suivi de l'exécution du plan d'action n'ait pu être trouvé, certains des acteurs locaux poursuivent leurs initiatives, notamment dans les domaines de la sécurité transfrontalière, de l'aménagement de pistes de production et de vallées frontalières ainsi que dans la filière économique apicole. Cette vitalité des initiatives de coopération transfrontalière incite Enda-Diapol et le CSAO à mieux les identifier afin d'en étudier leur faisabilité (i), à les valoriser (ii) et à les appuyer (iii) :

- À l'occasion de missions de terrain et réunions de sensibilisation politique courant 2006;
- Par une politique de communication ambitieuse au travers de publications, de la publication des chroniques frontalières et du site WABI ;
- Des appuis concrets sur certaines propositions du plan d'action.

Trois pistes sont privilégiées en fonction notamment de l'implication des acteurs locaux les soutenant :

- Réseau des professionnels de la filière apiculture : La maîtrise de la filière et sa redynamisation depuis la production jusqu'à la commercialisation nécessitent des collaborations frontalières entre organisations d'apiculteurs et entre autorités administratives et services techniques déconcentrés. Les acteurs se mettent officiellement en réseau à l'occasion d'un atelier co-organisé par Enda-Diapol, le CSAO et la GTZ Peracod en novembre 2006. Depuis, les professionnels de la filière apicole se sont à nouveau réunis à Brikama (Gambie) en février 2007. La rencontre a débouché sur la formulation d'un plan d'action transfrontalier mettant l'accent sur des stratégies communes de commercialisation, d'harmonisation des qualités et des prix ainsi que sur la mutualisation des équipements disponibles.
- Réseau transfrontalier des radios communautaires : Avec l'appui d'Enda-Diapol, du CSAO et la GTZ-Procas, le Réseau Transfrontalier des Radios Communautaires de la Guinée Bissau, du Sénégal et de la Gambie (RETRARC – GUISENGAM) est créé en septembre 2006 à Djalicunda en Guinée Bissau. Il est composé de onze (11) radios membres. Des activités conjointes y sont programmées telles que des échanges d'expériences, un renforcement de capacités entre techniciens et



journalistes, une ligne éditoriale commune sur des thèmes au cœur des enjeux transfrontaliers. En février 2007, à Bignona (Sénégal), les radios s'accordent sur l'adoption d'un règlement intérieur, d'une vision et de missions communes. La formation des membres y est définie comme une priorité du réseau. Les besoins en renforcement de capacités concernent aussi bien la production radiophonique, la gestion du matériel et l'utilisation des NTIC que la formation au traitement de l'information en zone post-conflit. Particulièrement sensibles aux tracasseries subies par les populations lors du passage de la frontière, les radios membres du RETRARC ont soumis une requête auprès de la CEDEAO pour proposer la vulgarisation des textes sur la libre circulation des biens et des personnes vers les auditeurs.

- Festival des peuples transfrontaliers : Au sortir de l'atelier de lancement officiel de l'opération pilote, l'ASAPID<sup>17</sup>, l'UFDN<sup>18</sup>, le CADP<sup>19</sup> ainsi que l'association gambienne Kartong Kabajo Link for Cooperation combinent leurs efforts et consolident leur collaboration dans la zone frontalière située entre Diouloulou (Sénégal – département de Bignona) et Brikama (Kombo South - Western Région of the Gambia). La première activité concrète consiste à réhabiliter une piste de production située entre Diouloulou et Brikama via Koudioubé. Cinq cent personnes travaillent pour éviter, par un système de canalisation ingénieux, la stagnation de l'eau dans des flaques importantes permettant ainsi aux véhicules de mieux circuler. Quelques réunions de sensibilisation sur l'intérêt de coopérer par des initiatives transfrontalières communautaires pour renforcer la sécurité dans la zone conduisent à l'organisation d'un festival culturel des peuples transfrontaliers en novembre 2006 (collaboration CSAO, GTZ-Procas et Enda-Diapol). Le plan d'action transfrontalier qui en découle vise notamment la création de pépinières communautaires pour remédier à la dégradation des ressources forestières, la désalinisation certaines vallées transfrontalières, la fluidification du trafic routier entre les deux pays par des concertations régulières entre organisations de transporteurs gambiens et sénégalais, etc.

### 3. *Gestion concertée du bassin du Karakoro (Mali-Mauritanie)*

Le Karakoro, « grand lac » en Soninké, prend sa source dans les contreforts sud de l'Assaba et se jette dans le Fleuve Sénégal, dans le Guidimakha (Mauritanie). Long de 150 km, l'oued constitue, sur les ¾ de son parcours, une frontière naturelle entre la Mauritanie et le Mali. Le bassin s'étend sur 25 000 km<sup>2</sup> peuplé de 250 000 habitants. Situé dans la zone pré sahélienne, il bénéficie d'une pluviométrie favorable à l'agro-pastoralisme. Strié de nombreux cours d'eau, la circulation y est difficile en saison des pluies. Toutefois la mobilité humaine (Peuls, Soninkés et Maures) existe depuis toujours. Les échanges économiques par delà les frontières entre les trois pays (Sénégal inclus) portent sur le bétail, les produits agricoles ou manufacturiers. Ces dynamiques s'accroissent avec les processus de décentralisation et les concertations en cours sur une gestion partagée du Karakoro.

Ce Programme transfrontalier d'aménagement du bassin résulte d'un long plaidoyer effectué par le GRDR<sup>20</sup> dans le bassin du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal) depuis plus d'une trentaine d'années. Il s'appuie sur de nombreux accords et conventions de coopération frontalière liant le Mali et la Mauritanie depuis les indépendances. C'est, enfin, une contribution aux nouvelles dynamiques sous-régionales et régionales africaines d'intégration de proximité.

---

<sup>17</sup> Association d'Appui aux Initiatives de Paix et de Développement.

<sup>18</sup> Union du Fogy Diabancounda et du Narang.

<sup>19</sup> Comité d'Action pour le Développement de la zone des Palmiers.

<sup>20</sup> Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural.

La réunion de lancement officiel à Nouakchott (Mauritanie) coordonné par le GRDR en septembre 2006 est cofinancée par le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), le CSAO, la Délégation de la Commission européenne en Mauritanie et ENDA-Diapol. Elle a pour objectifs de :

- *Réunir* les services de l'administration territoriale du Mali et de la Mauritanie en charge des problématiques transfrontalières ;
- *Valider* un dispositif institutionnel de conception et de mise en œuvre de l'initiative;
- *Concevoir* un programme concerté d'aménagement transfrontalier du bassin du Karakoro.
- Un annuaire des autorités décentralisées de la zone est réalisé ainsi que plusieurs études sur trois orientations à discuter et présenter lors de la seconde réunion à Kayes (Mali) : les infrastructures, les ressources naturelles et les dynamiques de l'économie locale.

#### **A.4 Note sur les activités sur les marchés agricoles au Niger, Nigeria, Tchad et Cameroun<sup>21</sup>**

Depuis la fin des années 90, l'importance des marchés pour la sécurité alimentaire est perçue comme un axe stratégique de recherche et de suivi par plusieurs acteurs notamment le CILSS, le CSAO, l'USAID et tout récemment MISTOWA. La crise de 2005 qu'on peut désormais appeler crise des marchés est venue conforter les acteurs sur la nécessité de comprendre le fonctionnement des marchés et le comportement des acteurs qui les animent en vue de bien cerner leur impact sur la circulation des produits à l'intérieur des pays et entre les pays et sur les économies alimentaires dans chaque zone.

Il y a 3 grandes zones d'échanges commerciaux en Afrique de l'Ouest et Centrale qui ont fait l'objet d'intérêt par plusieurs institutions :

- Bénin-Niger-Nigeria-Tchad-Cameroun
- Mali-Cote d'Ivoire-Burkina Faso-Ghana
- Mauritanie-Sénégal-Gambie-Guinée Bissau-Guinée-Mali

Dans le cadre de l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données sur les marchés pour la sécurité alimentaire, FEWS NET en collaboration avec le PAM, le CILSS, le RESIMAO, HKI, CRS, WVI, l'Université de Californie-Berkeley et les dispositifs des États concernés, ont engagé une étude régionale au Niger, au Nigeria, au Tchad et au Cameroun.

Cinq objectifs sont poursuivis à travers cette étude :

- **Objectif 1** : Spatialisation des systèmes de commercialisation : à partir des données primaires et secondaires, il s'agira de mieux comprendre le sens des flux et les mécanismes de formation des prix entre les marchés et à l'intérieur des pays et de la région. Ces données seront utilisées pour élaborer des cartes d'échanges commerciaux dans la région à différentes périodes de l'année, en « bonne ou mauvaise années » et pour estimer les marges commerciales brutes ;
- **Objectif 2** : En relation avec le premier objectif, mieux appréhender les systèmes de transport dans chaque pays et dans la région ;
- **Objectif 3** : Mieux comprendre le système de stockage privé, public à différentes périodes de l'année (mauvaise ou bonne), les capacités de stockage et le lien entre stockage et sécurité alimentaire ;
- **Objectif 4** : Mieux comprendre le comportement des acteurs des marchés notamment les commerçants et les producteurs et les raisons motivant leur décision d'acheter ou de vendre à tout moment ;
- **Objectif 5** : Décrire les relations clé existant entre les différents acteurs du marché. Déterminer comment les relations tissées à travers les associations et les réseaux informels influencent le comportement du marché.

Les travaux ont débuté depuis septembre 2006. Actuellement les données collectées au Niger, au Nigeria, au Tchad et au Cameroun sont en cours de traitement. Le rapport de l'étude est prévu pour octobre-novembre 2007.

A la fin des travaux, il est prévu leur extension dans les autres bassins et cela en vue de renforcer le dispositif de suivi dont el processus de conception est en cours au niveau du CILSS.

---

<sup>21</sup> Présentation par FEWS NET/USAID ; bureau régional Niamey, Niger

## **A.5 Dispositif de suivi permanent des flux transfrontaliers de produits agricoles et agroalimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest<sup>22</sup>**

### **Justification**

En Afrique de l'Ouest, selon les statistiques de diverses sources, les niveaux des échanges de produits agricoles et agroalimentaires sont très faibles, eu égard aux potentialités existantes dans la région. Dans beaucoup de pays, les besoins alimentaires des populations sont satisfaits pour l'essentiel à partir des productions nationales et accessoirement des importations à partir des pays voisins ou hors de la région. Au niveau de l'espace ouest-africain, ces importations sont généralement des flux transfrontaliers très importants soutenus par des facteurs socio-économiques séculaires. D'autres facteurs incitatifs encouragent le développement des échanges : la libéralisation progressive des économies et des régimes commerciaux en Afrique de l'Ouest, les mouvements de populations de plus en plus importants, le développement des voies de communication, l'émergence de réseaux/organisations d'opérateurs privés, les initiatives pour la construction d'un marché régional intégré dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO, l'utilisation élargie des NTIC.

Par ailleurs les analyses jusque là faites par les dispositifs d'informations sont principalement basées sur les données «prix» et «quantités» relevées à l'intérieur des pays, passant sous silence l'évolution et l'impact des flux transfrontaliers sur les prix nationaux et sur la sécurité alimentaire des populations.

C'est pour combler cette lacune que le CILSS avec l'appui des partenaires techniques et financiers a réalisé une étude portant sur la mise en place d'un Dispositif de suivi permanent des flux transfrontaliers de produits agricoles et agroalimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

### **Objectif du dispositif de suivi de flux transfrontaliers**

L'objectif pour le CILSS est de quantifier les flux transfrontaliers de produits agricoles et agroalimentaires, de mettre à la disposition des États, des partenaires et des autres acteurs du marchés des informations fiables sur l'évolution, le niveau et la composition de ces flux au sein de l'espace ouest-africain, d'appuyer ces dispositifs d'information à disposer de données en vue d'analyses plus complètes et régulières sur la sécurité alimentaire, mais également de contribuer à renseigner les échanges de produits agricoles et agroalimentaires en Afrique de l'Ouest.

### **Atouts au niveau de l'espace ouest-africain**

La région ouest-africaine dispose d'un maillage très important de dispositifs d'information sur les marchés : dix (10) dispositifs d'information nationaux fonctionnels sur la filière « céréales » et trois (3) sur la filière « bétail/viande » couvrant chaque semaine près de 600 marchés et 50 produits.

### **Évolution et niveau du processus de mise en place du dispositif de suivi des flux transfrontaliers**

- L'étude portant sur la proposition de dispositif de suivi des flux transfrontaliers est réalisée par le CILSS en 2006. Elle est validée lors d'un atelier régional tenu en juin 2007 ;
- Le consensus réalisé avec les dispositifs d'information et les acteurs de marchés sur

---

<sup>22</sup> Présentation par le Secrétariat Exécutif du CILSS, Programme régional d'appui accès aux marchés

les marchés transfrontaliers par pays, les postes pour les collectes des données sur les flux et les structures à responsabiliser pour le suivi des flux transfrontaliers ;

- Les produits à suivre : tous les produits faisant l'objet d'échanges réguliers entre les pays ;
- Les services à mettre à contribution pour la collecte des données sur les flux : la Douane, les Directions de Protection des Végétaux, les Chambres d'Agriculture et de Commerce, certains grands commerçants, etc.
- Une phase test de suivi des flux sur la base de fréquence des marchés sélectionnés sera réalisée avant fin 2007 dans 4 pays (Mali, Burkina Faso, Niger, Guinée Conakry) choisis sur la base de quatre critères retenus lors d'une réunion tenue en août 2007 : a) existence de dispositif d'information fonctionnel ; b) expérience réalisée en suivi des flux transfrontaliers ; c) pays partageant frontières communes pour le suivi des flux ; d) pays ayant une monnaie différente du FCFA ;
- A l'issue de la phase test une concertation sera tenue pour valider la méthodologie de suivi des flux ;
- L'élargissement du dispositif de suivi au niveau des autres pays de l'Afrique de l'Ouest.

#### ***Partenaires du CILSS***

Le CILSS est appuyé dans cette initiative par la Commission de la CEDEAO, le FEWS NET, le PAM, le RESIMAO et les réseaux d'acteurs du commerce régional.

## ***A.6 La Commission mixte nigéro-nigériane de coopération***

Le Niger et le Nigeria créent dès 1971, la « Commission mixte nigéro-nigériane de coopération », première institution du genre sur le continent africain.

La création de la Commission mixte nigéro-nigériane de coopération est l'aboutissement de deux rencontres au sommet, en novembre 1970 au Nigeria et en mars 1971 au Niger, entre les présidents Diouri Hamani de la République du Niger et le Général Yakubu Gowon de la République Fédérale du Nigeria. Les deux chefs d'État orientaient alors leurs gouvernements vers l'institution d'un cadre juridique permanent chargé de mettre en œuvre une coopération effective et suivie entre les deux pays. La convention portant création de la « Commission mixte nigéro-nigériane de coopération » est signée le 3 mars 1971 à Niamey où son siège sera officiellement installé le 23 décembre 1973.

La Commission mixte nigéro-nigériane de coopération est aujourd'hui une organisation internationale de statut diplomatique. Elle s'est distinguée dans la coordination, la promotion et la facilitation des échanges entre les deux pays et est un exemple de coopération transfrontalière au-delà des traditionnels accords bilatéraux.

Les communautés nigériennes des départements de Dosso, Tahoua, Maradi, Zinder et Diffa vivant le long de la frontière de 1500 Km, ne se dissocient pas de leurs voisines nigériennes des États de Kebbi, Sokoto, Zamfara, Katsina, Jigawa, Yobé et Bornou. Elles parlent les mêmes langues, partagent les mêmes cultures et pratiquent les mêmes religions.

L'administration de la commission travaille « à l'élargissement et la consolidation de la coopération entre les deux pays dans tous les domaines de l'activité humaine. » En fait, le travail de la Commission dépasse le cadre des simples relations économiques : mise en œuvre des projets de proximité, des stratégies de financements et facilitation des décisions politiques pour accélérer leur exécution. Les domaines concernés sont les transports et communications, le commerce, la gestion et la protection de l'environnement, l'énergie, l'industrie, la santé, les ressources hydriques, la lutte contre les ennemis de culture, la sécurité et la gestion des frontières.

### ***Quelques réalisations de la Commission***

**Fourniture d'énergie électrique à la République du Niger par la République fédérale du Nigeria :** En janvier 1972, est signé l'Accord de fourniture d'électricité à partir du barrage de Kainji (Nigeria), sous les auspices de la Convention portant création de la commission mixte, et régulièrement renouvelé entre la Nigelec (société nigérienne d'électricité) et la Nepa (National Electric Power Authority). Aujourd'hui, 90% de l'énergie consommée au Niger est d'origine nigérienne.

**Développement des liaisons routières :** Bitumage des routes principales internationales entre les deux pays par le Nigeria à l'exception du tronçon Kongolam-Takiéta financé par la Coopération internationale (le fonds régional de coopération ACP/CEE – Fonds européen de développement -). Les départements du Niger frontaliers du Nigeria et les États du Nigeria frontaliers du Niger sont ainsi tous reliés par au moins une route bitumée. Ne reste à réaliser que la liaison du département de Diffa au Niger et des États de Yobé et Borno au Nigeria. En outre, grâce à la coopération décentralisée, des routes secondaires en terre relient des bourgades et surtout les marchés frontaliers.

## Objectifs de la Commission Mixte

L'article 4 des statuts de la Commission mentionne qu'elle est chargée de :

- a) Formuler une politique en vue de faciliter la pleine application des principes énoncés dans la Convention.
- b) Collecter, évaluer et diffuser des renseignements relatifs aux propositions soumises par les parties contractantes.
- c) Promouvoir et coordonner les projets des programmes de recherches conjoints visant à développer les ressources en eau des deux parties contractantes.
- d) Rester en rapport permanent avec les parties contractantes en ce qui concerne l'exécution des études des travaux envisagés dans la Convention.
- e) Tenir les parties contractantes régulièrement et pleinement au courant de ses activités.
- f) Établir des réglementations communes relatives à des questions de son ressort.
- g) Etablir des règlements de personnel et assurer leur application.
- h) Examiner par voie de conciliation et de médiation les réclamations et faciliter les règlements des litiges émanant de l'application de la Convention.
- i) Prendre toutes les mesures préventives nécessaires à la sauvegarde des principes amendés dans la Convention en attendant le règlement de tous les litiges.
- j) Veiller à l'application des dispositions de la présente Convention et des statuts.

---

Les buts de ces règlements sont conformes aux principes énoncés dans la Charte de l'organisation des Nations Unies et celle de l'Unité Africaine. Il convient de souligner en outre que cette Commission n'est ni en concurrence ni en contradiction avec les buts et objectifs des autres Organisations sous-régionales et intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest. Cette Commission mixte a été instituée par le Niger et le Nigeria pour permettre aux deux États d'officialiser une coopération qui a existé entre les deux pays depuis bien des générations.

mise en œuvre de programmes de santé animale et réduire les conflits entre éleveurs et agriculteurs.

**Promotion du réseau de télécommunications :** Liaison de voisinage Konni (Niger)-Sokoto (Nigeria) dans les années 80, sur financement de la CEDEAO ; Liaison hertzienne Maradi (Niger)-Katsina (Nigeria) sur financement des deux pays en 1978 (montant total 692 944 300 FCFA) comprenant une liaison téléphonique de voisinage Maradi-Katsina de 12 circuits ; une liaison internationale Niamey (Niger)-Kaduna et Lagos (Nigeria) de 24 circuits dont un pour le téléx ; enfin, une liaison télévisuelle entre le faisceau hertzien de Maradi et la station de transmission de Katsina.

**Gestion des ressources hydriques :** La Commission a obtenu le financement d'études et de projets, notamment pour le fleuve Niger et les 4 grands bassins communs au Niger et au Nigeria, à savoir, la Maggia-Lamido, le Goulbi de Maradi-Gada River, le Tagwai-El Fadama et la Komadougou-Yobé. En l'occurrence, le financement d'études dans les années 80, pour une « stratégie de développement » en vue de la mise en valeur rationnelle des 4 bassins : 1 129 000 dollars US du Programme des Nations unies pour le développement ; 399.926 dollars US du Fonds européen de développement ; 30 millions de F CFA de chacun des deux gouvernements.

**Programmes ruraux conjoints :** Dans le secteur du développement rural, on peut mentionner le programme conjoint de lutte intégrée, biologique et physique contre la jacinthe d'eau en collaboration avec l'Autorité du bassin du fleuve Niger ; en 1990, le programme intégré de lutte contre la désertification le long de la frontière ; la lutte contre les ennemis de cultures durant les périodes de cultures.

**Élevage :** Dans ce secteur qui constitue la principale source de revenus des populations du Niger et de celles du Nord Nigeria, la Commission a créé un cadre de contrôle de la santé du cheptel au niveau de la frontière commune afin de lutter contre les épizooties. Elle a aussi pu établir des postes de contrôle de bétail, des marchés et une carte de pistes à bétail à l'échelle 1/1000.000 pour faciliter la

**Santé** : L'instauration d'un système d'échange rapide d'informations sur la situation sanitaire dans les deux pays, principalement dans la gestion des maladies contagieuses et épidémiques au niveau de la région frontalière.

**Commerce** : Pour améliorer la longue et vieille tradition d'échanges commerciaux entre les deux pays, la Commission a motivé la signature ou révision d'accords : signature d'un Accord de transports routiers avec des termes et conditions favorables au mouvement des personnes et des biens ; révision de l'Accord commercial bilatéral (ACB) et de l'Accord aérien bilatéral (AAB) afin de réactualiser la libéralisation du commerce entre les deux pays.

**Industrie** : Réalisation d'études de préfaisabilité et de faisabilité, au début des années 80, avec l'assistance du PNUD et de l'ONUDI, pour une unité de transformation industrielle du mil et du sorgho à installer à Zinder et à Kano ; une unité de fabrication de moulins villageois à implanter à Maradi ; une verrerie à installer à Kano. S'y ajoutent, une étude préliminaire, fin 1980, sur les gisements de fer de Say (Niger) et l'Accord de promotion et protection des investissements (APPI) pour garantir la sécurité des investissements des ressortissants Nigériens et Nigériens dans les deux pays.



## **A.7 La National Boundary Commission du Nigeria<sup>23</sup>**

### **Contexte au moment de sa création**

Le principal instrument dont le Nigeria s'est doté pour définir et exécuter sa nouvelle politique en matière de frontières et de « pays frontière<sup>24</sup> » est la NBC. Le Nigeria partage ses frontières avec cinq États souverains : le Bénin à l'Ouest, et le Niger au Nord et qui sont, tous deux, à l'instar du Nigeria lui-même, membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; le Tchad, le Cameroun et la Guinée équatoriale au Nord-est, à l'Est et au Sud-est, tous trois membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

Comme ailleurs, en Afrique et même dans le monde, les zones frontalières ou « pays frontière » sont des segments spécifiques des frontières entre États, qui partagent des populations, des cultures, des terres, des faunes et des flores identiques. Elles se caractérisent également par leur éloignement des capitales nationales ou régionales et des centres politico-administratifs où se concentrent les processus de modernisation, d'où une marginalisation et un sentiment d'être à la périphérie. Les Yoruba, les Aja, les Borgu des deux côtés de la frontière occidentale avec le Bénin, les Haoussa et les Fulani à la frontière Nord avec le Niger, les Kanuri des deux côtés de la frontière Nord-est avec le Tchad, les Mandara, les Fulani et les Ododop de part et d'autres de la frontière Est avec le Cameroun, les Efik de la côte et les Ibibio qui ont tant de points communs avec les populations du Cameroun et de la Guinée équatoriale au Sud-est, sont tous des « peuples transfrontières ».

Après une période de conflits récurrents avec les États frontaliers, la réouverture officielle des frontières, le 1<sup>er</sup> mars 1986, marquera le début d'une ère nouvelle bien plus favorable pour ce qui est de la gestion des frontières et des « pays frontière ». A cette fin, il fallait une structure spécialisée (d'où la National Boundary Commission), susceptible de remédier à l'absence totale de coordination qui prévalait jusque là. Outre la situation des frontières internes (entre les États fédérés et entre les gouvernements locaux et les collectivités locales), qui recelait de graves menaces pour la sécurité intérieure et le développement, la gestion des frontières internationales du Nigeria souffrait jusqu'en 1987 également d'un manque total de coordination. Ainsi, avant la création de la National Boundary Commission, les différentes frontières relevaient de diverses administrations parallèles. Les « pays frontière » du Nigeria et les collectivités régionales et locales se trouvant le long des frontières étaient obligés de s'adresser à différentes administrations, sans bénéficier d'une structure susceptible d'assurer la coordination.

### **Fonctions et fonctionnement**

La NBC est un organisme exécutif fédéral s'appuyant sur la Constitution et doté de grands pouvoirs. Sa mission est « de se saisir de tout litige frontalier pouvant surgir entre le Nigeria et n'importe lequel de ses voisins, ou entre deux États de la Fédération, de trancher et d'intervenir en vue de régler le différend<sup>6</sup> ». Créée par le décret 38 du 17 décembre 1987 et officiellement entrée en fonction le 20 juillet 1988, la Commission est également appelée à mettre en place des mécanismes et programmes susceptibles de prévenir les conflits frontaliers et de promouvoir la coopération transfrontière.

---

<sup>23</sup> ASIWAJU A. (2002), Fonctionnement et gestion des pays frontière en Afrique de l'Ouest : l'expérience vécue du Nigeria et de ses voisins immédiats, Communication pour une réunion du CSAO "Pour une meilleure approche régionale du développement" Accra.

<sup>24</sup> C'est-à-dire les régions et les peuples situés à cheval d'une frontière internationale.

Cette dernière est considérée comme une priorité dans le décret d'application qui, entre autres, habilite la Commission à « créer des comités chargés de se saisir des questions touchant aux frontières du Nigeria avec les pays limitrophes, qu'il s'agisse de questions politiques, économiques ou juridiques ou de questions ayant trait au développement et à la sécurité des régions frontalières ». En effet, la coopération transfrontière revêt la plus haute importance pour « les questions touchant au développement et à la sécurité des régions frontalières ». Placée sous la direction du vice-président et dotée d'un secrétariat permanent hébergé par la présidence, la Commission compte onze membres réguliers : neuf membres de droit (responsables des ministères fédéraux et de structures semi-publiques chargées de rôles et de fonctions touchant aux frontières) et deux membres provenant du secteur public ou privé et désignés par le Président.

La Commission, n'a bien sûr, pas pour objet d'empiéter sur les fonctions de ces institutions membres, mais plutôt d'assurer la coordination et les sensibiliser pour tout ce qui touche aux frontières. Ce rôle centralisateur dans la politique nationale en matière de frontière revêt la plus haute importance dans les rapports avec les autorités des pays voisins. Cette fonction de coordination comporte deux volets : la formulation de politiques d'après les décisions prises lors des réunions de la Commission et, ce qui est encore plus important, la mise en œuvre des dites politiques par le secrétariat de la Commission.

### *Quelques une des activités*

Au cours des quinze dernières années, à partir de la création de la NBC, le Nigeria, dans le cadre de sa politique de « pays frontière », n'a eu de cesse de favoriser la coopération internationale bilatérale et multilatérale, la paix et un développement durable au service de l'intégration régionale ; et ce malgré le revers provoqué par la militarisation de l'ancien conflit frontalier avec le Cameroun en 1993/1994, qui a abouti à la saisine de la Cour internationale de Justice de la Haye.

L'un des aspects les plus notables de l'effort d'instauration de confiance est le programme de tournées des frontières entrepris par le ministre nigérian des Affaires intérieures et ses homologues sur chacune des frontières, à commencer par la tournée sur la frontière entre le Nigeria et le Bénin en février 1986. Les autres mesures importantes de cette coopération transfrontière sur la frontière qui nous intéresse aujourd'hui sont le renforcement des mécanismes bilatéraux et multilatéraux de coopération transfrontière, comme la « Nigeria-Niger Joint Commission on Cooperation » avec son secrétariat à Niamey ; la remise en activité de l'Autorité pour le développement du Bassin du fleuve Niger dont les trois membres principaux sont le Nigeria, le Bénin et le Niger.

Un autre axe de cette politique concerne le développement des « pays frontière ». Ce volet qui a commencé avec la tenue de la première Conférence nationale de planification pour le développement des régions frontalières, à Lagos du 10 au 12 août 1989 sous les auspices de la NBC s'est progressivement étoffé avec la création de la « National Border Region Development Committee » (NBRDC « Commission nationale pour le développement des pays frontière »). Celle-ci relève de la « National Boundary Commission » créée en 1990 et placée sous l'autorité du vice-président de la République fédérale du Nigeria et président de la NBC. Elle regroupe les gouverneurs des 21 États frontaliers (portes d'entrée). A l'instar de la NBC, la NBRDC devait être dupliquée dans chacun des États fédérés concernés et dans chacune des collectivités locales situées à un point d'entrée, selon un cadre préétabli permettant le partage des responsabilités entre les trois niveaux de gouvernement. Certes il existait un fonds initial pour le développement des pays frontière, cependant il restait à confirmer la disponibilité de ce fonds d'où le *projet de loi portant sur la création d'un Fonds pour le développement des communautés frontalières, soumis à l'Assemblée nationale et soutenu par la présidence de la République*. Le troisième et dernier élément de cette nouvelle politique des régions frontalières est le succès indéniable des tracés des frontières

mêmes. Parmi les succès : l'approbation des travaux de tracé effectués dans le bassin du lac Tchad sous l'autorité de la Commission de ce même bassin ; la reprise en mars 1989 des travaux de tracé interrompus depuis longtemps sur la frontière terrestre entre le Nigeria et le Bénin avec des résultats extrêmement positifs ; la reprise des travaux de jalonnement sur la frontière entre le Nigeria et le Niger ; les remarquables accords conclus sur la délimitation réelle de la frontière maritime entre le Nigeria et la Guinée équatoriale et enfin, la reprise des négociations sur la frontière maritime entre le Nigeria et le Bénin.

Enfin, au niveau régional, en 1991, devant l'escalade des conflits frontaliers en Afrique, le Nigeria a essayé de relancer une proposition déjà formulée en 1981 portant sur l'instauration d'une commission des frontières au sein de l'OUA, en rajoutant quelques chapitres relatifs au fonctionnement de sa propre Commission, de sorte qu'elle ressemble à la « National Boundary Commission ». Malheureusement, cette proposition n'a pas recueilli l'assentiment du conseil des ministres de l'OUA, mais chaque État membre a été encouragé à suivre l'exemple du Nigeria dans ses relations avec les pays voisins. Les dispositions du chapitre 58 du traité modifié de la CEDEAO, en date de 1993, portant sur la création d'une administration nationale des frontières dans chaque État membre laissent penser que les éléments rejetés par le conseil des ministres de l'OUA étaient déjà prévus, dans leur principe, par les administrateurs de la CEDEAO.

Aujourd'hui les avancées sont là : lancement officiel du Programme d'Initiatives transfrontalières de la CEDEAO en janvier 2005, une Convention transfrontalière en voie d'être adoptée au sommet des chefs d'État. Du côté de l'UA, adoption du programme Frontières en juin 2007 à partir de l'expérience ouest-africaine.

## ***A.8 Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires au Niger***

Depuis 1998, l'État nigérien et les principaux donateurs d'aide alimentaire gèrent en concertation un dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires. La mission principale du dispositif est de contribuer à la réduction de la vulnérabilité alimentaire des populations nigériennes par une meilleure coordination et gestion des actions des différents intervenants à travers :

- La mise en œuvre de stratégies de prévention des crises alimentaires ;
- Le renforcement des capacités des populations à se prémunir contre les crises et à mettre en place des stratégies face aux crises ;
- L'amélioration de la cohérence et de l'efficacité de la réponse publique aux crises alimentaires.

Le dispositif mobilise deux outils principaux (voir schéma) :

- 1. Le Fonds commun des donateurs (FCD), premier niveau de ressources mobilisable pour faire face à des crises alimentaires, même localisées. Sa vocation est de financer des actions de prévention visant à appuyer les ménages dans leurs stratégies (banques céréalières, travaux à haute intensité de main d'œuvre de récupération des terres, etc.). Il finance également des actions d'assistance comme les ventes de céréales à prix modérés ;
- 2. Le Stock national de réserve (SNR), utilisé uniquement les années où se produit une crise grave à l'échelle nationale ou régionale pour mettre en œuvre des réponses rapides permettant de sauvegarder l'état nutritionnel des populations, dans l'attente d'une mobilisation de l'aide humanitaire internationale et de la solidarité nationale. D'un volume équivalent à 110 000 tonnes de céréales, le SNR est composé de :  
Un stock physique de 80 000 tonnes de céréales (mil et sorgho) nommé Stock national de sécurité, détenu dans les magasins de l'Office des produits vivriers du Niger (OPVN) qui en assure la bonne maintenance ;  
Un stock financier permettant d'acquérir 30 000 tonnes de céréales, nommé Fonds de sécurité alimentaire.

Le dispositif est géré par la Commission mixte de concertation État – donateurs (CMC). Elle constitue l'instance de coordination au niveau stratégique chargée de définir les « objectifs opérations », d'assurer la programmation des moyens et la mobilisation des outils. Elle réunit :

- Le gouvernement du Niger, représenté par le Premier Ministre et ses services ;
- Les donateurs (États et organisations multilatérales) qui contribuent à la prévention et à la gestion des crises alimentaires. En 2005 la CMC réunissait la République fédérale d'Allemagne, la République Française, la République Italienne, les États Unis d'Amérique, la Coopération Suisse, la Commission Européenne, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD), l'Organisation Mondiale pour l'agriculture et l'Alimentation (FAO) ;
- La CMC s'appuie, pour la mise en œuvre des activités du dispositif, sur des structures publiques nationales coordonnées au sein du Comité national de prévention et de gestion des crises alimentaires (CNP-GCA) présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre.

La Cellule crises alimentaires (CCA) du Cabinet du Premier Ministre assure le secrétariat exécutif de la CMC. Elle veille au bon fonctionnement du dispositif et en assure la coordination technique. A ce titre, elle coordonne la mise en œuvre des actions d'atténuation de crises.

### ***La Cellule Crises Alimentaires***

Sous l'autorité du Directeur de Cabinet du Premier ministre, la CCA a pour mission, entre autres, de coordonner la gestion des crises alimentaires :

- Évaluer les besoins en matière d'aide alimentaire ainsi que les modalités de sa rétrocession ;
- Préparer les requêtes d'assistance alimentaire d'urgence ;
- Suivre les annonces d'aide alimentaire, leur mise en œuvre et veiller à une bonne coordination des mesures d'assistance alimentaire ;
- Suivre les conditions de mise en œuvre des assistances et leur conformité avec les accords internationaux en la matière, en particulier pour ce qui concerne la mise à la consommation ou la monétisation des aides alimentaires ;
- Veiller au bon fonctionnement du dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires ;
- Préparer et soumettre à la CMC et au CRC les propositions d'interventions d'atténuation de crise ;
- Coordonner les actions d'assistance mises en œuvre dans le cadre du dispositif ;
- Tenir, pour chaque campagne, le bilan des assistances alimentaires reçues et des actions mises en œuvre pour l'atténuation des crises par les opérateurs publics ou privés ;
- Assurer la coordination des actions de gestion des crises alimentaires ;
- Participer à l'élaboration et à l'étude des dossiers et requêtes présentés par les institutions publiques nigériennes ;
- Suivre la gestion des ressources engagées par le Gouvernement et les Donateurs pour la réalisation de programmes et projets d'atténuation de crises alimentaires, et contribuer à en évaluer l'impact ;
- Assister les donateurs non-membres du Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires, dans la gestion d'opérations d'aides alimentaires ;
- Participer à la mise en place d'un plan national d'urgence face aux crises alimentaires ;
- Participer au titre du Niger aux réunions internationales relevant de son domaine de compétence.

La Cellule Crises Alimentaires travaille en complémentarité avec la Cellule de coordination du Système d'Alerte Précoce et avec l'ensemble des services de l'Administration concernés par la mise en œuvre des actions d'assistance alimentaire d'urgence.

La Cellule Crises Alimentaires est dirigée par un **Coordonnateur** qui a rang et prérogative de Conseiller principal du Premier Ministre. Son service comprend :

- Une unité chargée de l'aide alimentaire d'urgence
- Une unité chargée de la concertation État – Donateurs
- Une unité chargée des projets d'atténuation des crises
- Une unité administrative et financière

### **A.9 Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest - OCDE**

Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest est rattaché à l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). Créé en 1976 à l'époque des grandes sécheresses sahéliennes, le CSAO a depuis élargi ses domaines d'activités initialement concentrés vers l'agriculture et sa sphère géographique à l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Le CSAO considère en effet cet espace comme un ensemble cohérent constitué des 15 pays membres de la CEDEAO liés par des continuités géographiques et humaines avec la Mauritanie, le Tchad et le Cameroun.

L'Afrique de l'Ouest connaît des mutations démographiques et économiques puissantes qui justifient que l'on s'intéresse au processus d'intégration régionale. Les bassins de peuplement de production et d'échanges s'élargissent et dépassent les frontières nationales, les dynamiques transfrontalières deviennent des forces intégratives. Le CSAO suit, analyse et accompagne ces transformations et leurs perspectives.

L'approche adoptée par l'Unité « Développement local et Processus d'intégration régionale » du CSAO, impliquée dans l'organisation de l'Atelier de Katsina est fondée sur les partenariats, le partage d'informations et les échanges entre institutions et acteurs locaux (niveau politique et terrain). Au travers d'analyses des enjeux de la région, un des objectifs de l'équipe est d'alimenter un processus de réflexion commune des États membres de la CEDEAO, comme c'est le cas avec la coopération transfrontalière. La promotion de cette dernière en temps que moteur de l'intégration régionale s'appuie sur un réseau (WABI) initié en 2003 par la Direction nationale des frontières du Mali, Enda/Diapol et le CSAO. Ce réseau favorise les échanges d'expériences entre espaces frontaliers via l'organisation d'ateliers ou ses supports de communication (publications, site internet dédié aux dynamiques frontalières<sup>25</sup>). Il participe également aux groupes de travail de la CEDEAO pour la mise en œuvre du PIT et de l'UA pour son Programme Frontière.

Le CSAO est engagé aux côtés de ses partenaires sur les quatre opérations pilotes réalisées dans le cadre du PIT :

- Opération pilote « Sikasso – Korhogo - Bobo Dioulasso » (Mali – Burkina Faso),
- Opération pilote « Sénégal méridionale » (Gambie, Sénégal, Guinée Bissau)
- Opération pilote « bassin du Karakoro » (Mali - Mauritanie)
- Opération pilote « Kano – Katsina – Maradi » - K<sup>2</sup>M (Nigeria – Niger)

Il tente entre autre de montrer au travers de ces opérations qu'en passant par le niveau local et en valorisant les initiatives des acteurs frontaliers, il est possible de construire une forme concrète d'intégration. Dans la zone K<sup>2</sup>M, le CSAO concilie ses préoccupations anciennes pour les questions de sécurité alimentaire avec celles plus récentes de la coopération transfrontalière.

---

<sup>25</sup> <http://www.afriquefrontieres.org>

## **A.10 La Délégation de l'Union Européenne à Niamey**

### **Historique**

Le Niger, dès le lendemain de son indépendance en 1960, a compté parmi les premiers partenaires de la Communauté économique européenne (CEE), au travers des Conventions de Yaoundé puis celles de Lomé. Au début de cette coopération, les ressources financières allouées au pays sont surtout investies dans le développement du secteur rural et dans un réseau routier pour le désenclavement du pays. Le Niger compte parmi les pays du monde affichant les indices de développement humain les plus faibles. Les indicateurs sociaux (taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, taux d'alphabétisation des adultes et taux de couverture médicale) sont particulièrement bas. Ceci a justifié le changement graduel constaté par le passé vers une augmentation de l'appui communautaire aux secteurs sociaux (éducation et santé).

La crise économique et sociale de la fin des années 1980 a conduit le Niger à une profonde mutation politique, avec l'engagement du pays dans un processus démocratique et l'adoption du multipartisme intégral. Peu après l'adoption d'une nouvelle Constitution et l'installation des nouvelles institutions démocratiques en 1993, la Commission des communautés européennes (CCE) a confirmé sa disponibilité à poursuivre et à renforcer la coopération avec le Niger. La coopération s'était concentrée sur le développement rural et la sécurité alimentaire, les infrastructures routières et le secteur minier, l'éducation et la santé. Ces secteurs restent toujours des priorités du gouvernement nigérien et sont encore des domaines de concentration de l'aide européenne auxquels s'ajoutent les composantes : bonne gouvernance, appui à la société civile, décentralisation et intégration régionale. La coopération avec le Niger a été suspendue en 1996 et 1999, en raison de l'interruption du processus démocratique. Avec le retour à une vie constitutionnelle normale après les élections de 1999, la coopération a repris de façon spectaculaire en 2000. L'Union européenne est actuellement le premier partenaire au développement du Niger par le volume des subventions accordées et la diversité des secteurs d'intervention de l'aide communautaire.

Cette vocation se confirme avec la mise en œuvre du Document de Stratégie de coopération et PIN (programme indicatif national) 9ème FED, signés dans le cadre de l'Accord de Cotonou et couvrant la période 2002-2007. Dans l'esprit de la Stratégie de réduction de la pauvreté dont le Niger s'est dotée en 2001, une grande partie de ce programme se réalise sous forme d'un appui macro-économique.

### **Le Mandat et les différentes missions de la Délégation**

Dans un pays comme le Niger, la gestion de l'aide constitue la partie la plus importante et certainement la plus visible des tâches de la Délégation. Ainsi, une grande partie du personnel est affecté aux sections "Opérations" et "Finances / Contrats", chargées exclusivement de la mise en œuvre des différents programmes de coopération de l'UE avec le Niger. Cependant, dans le mandat de la Délégation, la gestion de l'aide ne représente qu'une seule parmi d'autres missions, dont l'importance est grande pour la politique et l'action communautaire dans le monde.

Conformément à son mandat, la Délégation est la représentation de la Commission Européenne auprès de la République du Niger. Elle assure la promotion et la défense des valeurs et intérêts de l'UE, ainsi que toutes les activités relatives au suivi des relations bilatérales dans les domaines des relations politiques, économiques, commerciales et de coopération. Elle assure en particulier :



- L'information sur le développement et les politiques de l'Union Européenne ainsi que le rôle et les actions de l'Union Européenne au Niger ;
- Le suivi du développement politique, économique et social du Niger ainsi que le suivi des relations économiques, politiques et de coopération du Niger avec les pays de l'UEMOA et de la CEDEAO ;
- La gestion de l'aide extérieure communautaire envers le Niger ;
- L'appui aux négociations des Accords de Partenariats Économiques entre l'Union Européenne et l'UEMOA et la CEDEAO

### ***La Stratégie de coopération UE-Niger***

Le Niger a été l'un des premiers pays ACP à signer le document de Stratégie de coopération nationale avec la Commission européenne dans le cadre de l'Accord de Cotonou, s'engageant ainsi dans une nouvelle étape de ses relations avec l'UE. Le programme indicatif national (PIN) couvrant la période 2002-2007 au titre du 9ème FED (Fonds Européen de Développement) a été signé le 26 mars 2002 à Niamey. Il porte sur un montant de base de 346 millions € soit 227 milliards F CFA.

La stratégie de coopération est le fruit de la collaboration entre l'administration, la société civile nigérienne et la Commission européenne, en particulier sa Délégation au Niger. Elle se fonde sur les principes d'appropriation et de partenariat et vise à appuyer les efforts de réduction de la pauvreté du Niger. Elle s'inscrit ainsi dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) élaborée par le gouvernement et entérinée par les Institutions de Bretton Wood en 2001.

Le PIN est structuré autour de quatre composantes :

- Développement rural durable et sécurité alimentaire ;
- Transport ;
- Appui macro-économique lié à la lutte contre la pauvreté (éducation et santé) ;
- Bonne gouvernance, appui institutionnel et renforcement de la société civile.

Le Niger bénéficie d'une "enveloppe A" de 212 millions € (139 milliards F CFA) pour des opérations de développement à long terme qui concernent les quatre composantes de la stratégie. Une "enveloppe B" de 134 millions € (88 milliards F CFA) est destinée au développement du secteur minier et à des appuis supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires en cas de choc exogènes. Dans le domaine du développement rural durable et de la sécurité alimentaire, l'objectif est de contribuer à la prévention des crises alimentaires et à la diversification et l'augmentation des revenus des populations rurales. L'UE soutient le dispositif national de prévention et d'atténuation des crises alimentaires. Elle appuie également des programmes dans le domaine de la production agricole, la sécurisation des systèmes agropastoraux et la réalisation d'infrastructures hydrauliques. Dans le secteur des transports, l'appui communautaire vise à assurer la pérennité des investissements réalisés dans les infrastructures routières et à contribuer au désenclavement du pays. L'accent est mis sur l'entretien routier, la réhabilitation de routes et la réalisation de pistes rurales. L'UE soutient le programme de réformes macro-économiques du gouvernement avec une attention spéciale à la réduction de la pauvreté pour assurer un accès équitable à l'éducation et aux soins de santé. La composante bonne gouvernance et appui institutionnel vise à contribuer à la redéfinition du rôle de l'État et à améliorer la capacité et le fonctionnement de ses services. Un programme particulier est destiné à renforcer les capacités et financer les initiatives des organisations de la société civile.

### *La Commission et le Niger*

Les relations entre la Commission Européenne et le Niger remontent à 1960, au Traité de Rome et la création du premier Fonds Européen de Développement (FED). Afin de coordonner la mise en œuvre des programmes de coopération financés par le FED, la Commission crée des " Bureaux de Contrôle Technique ". Entre 1960 et 1967, le Bureau de Contrôle Technique PABST & PARTNER, sous la responsabilité de M. Benno Haffner, procède à la mise en œuvre de la coopération technique et financière entre la Communauté Européenne et le Niger.

En 1967, l'Association Européenne de Coopération (AEC) prend le relais en qualité de Contrôleur Délégué des projets FED. Se succédèrent comme "Contrôleurs Délégués", (appelés « Chef de Délégation » depuis 1975) au Niger : M. Birindelli, M. Huys, M. Martin, Mlle von Bronchowski, M. Teissonnière, M. David et M. Germano. Le 9 novembre 1990, la Commission Européenne et le Gouvernement du Niger signent "l'accord sur l'établissement de la Délégation des Communautés européennes", qui formalise le statut de la Délégation en tant que représentation diplomatique.

A partir de 1992, le Traité sur l'Union européenne confie à la Commission un rôle beaucoup plus large dans le domaine des relations extérieures. Dans ce contexte, les représentations dans les pays tiers voient leurs missions s'élargir et leur dénomination et niveau d'accréditation changer. La représentation prend désormais le nom de "Délégation de la Commission européenne" (DCE) et le Chef de Délégation est, depuis, accrédité auprès du Président de la République et tient rang d'Ambassadeur. Les Chefs de Délégation Heyraud, Baudet et Horejs bénéficièrent de ce statut. L'actuel Chef de Délégation, M. Jeremy LESTER a présenté ses lettres de créance au Président de la République le 5 avril 2005.

La réforme de la Commission européenne, et plus précisément la déconcentration de la gestion de l'aide extérieure, a entraîné depuis 2000, de grands changements pour la Délégation du Niger. En effet, entre 2002 et 2003, le personnel travaillant à la Délégation a augmenté de 21 à 45 personnes, la Délégation a déménagé dans de nouveaux bureaux. Elle a modernisé l'intégralité de son système de communication, établi une nouvelle section "Finances et Contrats", et fourni un effort colossal pour former le personnel dans tous les aspects de la gestion contractuelle et financière de l'aide communautaire. Ce renforcement massif des capacités a permis au Chef de Délégation d'obtenir, en mai 2003, la subdélégation d'une très grande partie des pouvoirs de décisions concernant la gestion de l'aide communautaire avec le Niger. Une année après, cette "déconcentration", qui a pour but de rapprocher les décisions du terrain et d'accélérer la mise en œuvre des actions, a déjà porté ses fruits. La revue 2003 de la coopération entre l'UE et le Niger, démontre des performances jamais atteintes auparavant.

### **A.11 Le PNUD**

Le PNUD est le réseau mondial de développement dont dispose le Système des Nations Unies. Il prône le changement, et relie les pays aux connaissances, expériences et ressources dont leurs populations ont besoin pour améliorer leur vie. Présents sur le terrain dans 166 pays, ils les aident à identifier leurs propres solutions aux défis nationaux et mondiaux auxquels ils sont confrontés en matière de développement. Le PNUD, à travers ses bureaux au Burkina Faso et au Mali, est engagé sur des projets locaux de coopération transfrontalière, notamment à travers le financement de l'opération pilote « Sikasso – Bobo-Dioulasso » dans le cadre du Programme d'Initiatives Transfrontalières (PIT) de la CEDEAO. En 2006, le bureau du PNUD au Niger est devenu un partenaire clé du CSAO en facilitant les travaux sur la coopération transfrontalière et la sécurité alimentaire dans la zone « Kano-Katsina-Maradi » entre le Niger et le Nigeria. L'atelier transfrontalier de Katsina (Nigeria) bénéficie d'une contribution financière du PNUD Niger et du PNUD au Nigeria.

Le PNUD appuie entre autre le Dispositif National de Prévention et de Gestion des crises Alimentaires (DNP-GCA). L'objectif global du Projet est l'augmentation de l'efficacité de l'aide alimentaire en application de l'accord cadre entre l'état du Niger et les donateurs. Il consiste à fournir à la cellule Crise Alimentaire (CCA), logée au Cabinet du Premier Ministre, une assistance en terme d'expertise technique et de moyens matériels et financiers, pour organiser les opérations de centralisation des contributions des donateurs et l'acheminement de l'aide alimentaire aux populations vulnérables, ainsi que le suivi et l'évaluation sur le terrain des activités de réponse de la crise. Le PNUD soutient également la Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce (CC/SAP), qui avec la CCA constituent les deux bras du DNP-GCA. Cette cellule est chargée de recueillir, traiter et diffuser les informations relatives à la sécurité alimentaire ainsi que d'identifier les actions à mener pour prévenir ou atténuer les crises alimentaires.

### **A.12 Le PAM**

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) lutte contre la faim dans les pays sous-développés affectés par de graves pénuries. En sa qualité d'organisme d'aide alimentaire des Nations Unies, le PAM utilise les vivres pour :

- répondre aux besoins d'urgence
- appuyer le développement économique et social

Son action s'étend de l'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient à l'Amérique latine et à l'Asie et au Pacifique. Le PAM est associé à diverses activités du CSAO autour de la sécurité alimentaire. En 2006, le PAM a participé à une mission dans le cadre de l'initiative « Coopération transfrontalière et sécurité alimentaire dans la zone Kano – Katsina – Maradi (K<sup>2</sup>M) » entre le Niger et le Nigeria. Il s'intéresse notamment à l'impact du commerce transfrontalier de l'élevage et des céréales sur la sécurité alimentaire dans la zone. Le PAM participe également en tant que membre actif dans les activités du « Réseau de Préventions des Crises Alimentaires (RPCA) ».





















---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---











